

"AIDE-TOI ET LE GOUVERNEMENT T'AIDERA"  
LES REPONSES DE L'ETAT A LA CRISE  
DE LA PETITE BOURGEOISIE (1880-1914) (1)

PAR

SERGE JAUMAIN ET LUCIA GAIARDO

resp. Aspirant FNRS et Licenciée en Histoire-ULB

INTRODUCTION

Coincée entre le grand capital et la classe ouvrière, la petite bourgeoisie de la fin du siècle passé est restée longtemps en marge des regards de l'historien. Après la Seconde Guerre mondiale, les seuls chercheurs intéressés à ce groupe l'étudièrent dans l'optique de la préhistoire du fascisme européen (2). Cette approche fut renouvelée récemment par les travaux de Poulantzas (3) mais sans rompre totalement avec ce schéma directeur.

Au milieu des années 70, la conjoncture économique remit cepen-

- 
1. S. JAUMAIN prépare une thèse de doctorat sur le petit commerce de détail entre 1880 et 1914. Les auteurs tiennent à exprimer leurs plus chaleureux remerciements à la professeure G. Kurgan-van Hentenryk qui leur a donné le goût de l'étude de la petite bourgeoisie. Ses conseils furent des plus précieux.
  2. C'est dans cette perspective que s'inscrit par exemple le très bon mémoire de F. UYTTERHAEGEN, *Politisering en Ideologisering van Middenstandsgroepen 1928-29, 1933-36*, RUG, 1975-76. Un certain nombre de chercheurs ont même considéré la petite bourgeoisie comme prédisposée à une politique autoritaire voire fasciste. cf. TH. ADORNO, *The Authoritarian Personality*, New York, 1950; W. REICH, *The Mass Psychology of Fascism*, New York, 1971; S. RANULF, *Moral Indignation and Middle Class Psychology*, New York, 1962 (1ère éd. 1938).
  3. N. POULANTZAS, *Fascisme et dictature*, Paris, 1974.

dant les petites et moyennes entreprises au goût du jour. Certains y virent le remède idéal au chômage, d'autres un modèle d'organisation et de dynamisme. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'éclosion d'un nouvel intérêt pour les études sur la petite bourgeoisie. Ce mouvement de redécouverte animé par des historiens et sociologues parfois issus de la mouvance marxiste, fut particulièrement important en Angleterre, en Allemagne et en France (4). Il mit en évidence les aspects les moins connus de ce groupe pour détruire certains mythes comme celui de classes moyennes toujours situées à droite du jeu politique et qui, manipulées de l'extérieur, étaient incapables d'exprimer leur propre spécificité. Ce courant tenta aussi de démontrer que la petite bourgeoisie formait sinon une classe, du moins un ensemble d'individus qui avaient cherché à agir comme une classe dans leurs relations avec les autres groupes sociaux. On commença également à s'intéresser aux comportements socio-économiques des indépendants qui, auparavant, étaient simplement déduits de leurs prises de positions politiques. Enfin, un réexamen de la vie familiale permit de découvrir une sorte de "way of life" petit bourgeois.

Ces recherches furent toutefois entravées par l'hétérogénéité et la grande mobilité du groupe étudié qui ne facilitèrent point la mise en place d'une définition précise. Problème de documentation aussi, et surtout de représentativité car, au début du siècle, ils furent nombreux ceux qui s'arrogèrent le droit de parler au nom des classes moyennes. A cette époque, celles-ci acquièrent en effet une place de choix sur l'échiquier politique de la plupart des pays européens. En les présentant comme un élément de stabilité, un rempart face à la montée du socialisme, les forces conservatrices tentent de se les concilier. Elles privilégient l'expression de leurs revendications les plus modérées, organisent et encadrent les mouvements les moins dangereux, pour opérer une sorte de conjuration du silence autour des fractions les plus radicales.

---

4. Pour un panorama général des tendances récentes de l'historiographie européenne sur la petite bourgeoisie voir G. CROSSICK et H.-G. HAUPT, *Shopkeepers and Masters Artisans in Nineteenth Century Europe*, London-New York, 1984.

Dans l'ensemble, il faut bien reconnaître que la Belgique participe peu à ce mouvement de redécouverte. Si l'on excepte les travaux pionniers de J. Hannes (5) et surtout de G. Kurgan-van Hentenryk (6) sur les aspects socio-économiques des petites entreprises, les recherches de P. Delfosse (7) qui, dans l'optique de Poulantzas, a parfois tenté d'y découvrir certains germes du fascisme belge, et les études de Boddewyn (8) et Wullaerts (9) sur la politique des pouvoirs publics face aux classes moyennes, on doit bien constater que ce groupe n'a guère retenu l'attention des chercheurs. Il n'est encore qu'à consulter la liste des mémoires en Histoire contemporaine présentés dans les universités belges entre

- 
5. J. HANNES, "De kleine producent en de kleinhandelaar in de 19de eeuw", *Archives et bibliothèques*, n°spécial 10, 1973, pp.55-64.
  6. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle", *Le Mouvement social*, 108, 1979, pp. 63-68; ID., "Belgique. La petite entreprise de la fin de l'Ancien Régime à nos jours" dans *Petite entreprise et croissance économique dans le monde aux XIXe et XXe siècles*, Paris, 1981, pp.190-223; ID. avec G. VIRE, "Les registres des patentables, sources de l'histoire de Bruxelles à la fin du XIXe siècle", *Acta Historica Bruxellensia*, IV, 1981, pp.367-415; ID., "A la recherche de la petite bourgeoisie: l'enquête orale de 1902-1904", 6. *Revue belge d'histoire contemporaine*, XVIII, 1983, pp.287-332; ID., "A forgotten class: the petite bourgeoisie in Belgium, 1850-1914" dans G. CROSSICK- H.-G. HAUPT, *op. cit.*, pp.120-133.
  7. P. DELFOSSE, *Les classes moyennes face au problème de la croissance. Les positions de la fraction autonomiste des classes moyennes*, Louvain, Institut des Sciences économiques, Working Paper, CREHIDES, n°H 7601; ID. *Les classes moyennes face au problème de la croissance. Positions catholiques et rôle de l'Etat*, Louvain, Institut des Sciences économiques, Working Paper, CREHIDES, n°H 7602; ID., "Die belgischer Mittelclassen und das Problem des Wachstums. Positionen der Autonomen Fraktionen der Mittelclassen zwischen 1880 und 1914" dans H.-G. HAUPT (éd.), "*Bourgeois und Volk zugleich*"? *Zur Geschichte des Kleinbürgertums im 19. und 20. Jahrhundert*, Frankfurt-New York, 1978 ID. "La petite bourgeoisie en crise et l'Etat: le cas belge 1890-1914", *Le Mouvement social*, 114, 1981, pp.85-105.
  8. J.-J. BODDEWYN, *Belgian Public Policy towards Retailing since 1789. The Socio-Politics of Distribution*, Michigan State University, 1971.
  9. M. WULLAERTS, "Parlement en middenstand" dans *Parlement. 500 jaar parlementair leven in België 1464-1964*, Leuven, 1966, pp.171-221.

1975 et 1985 (10) pour se convaincre de la place dérisoire accordée aux études sur les groupes intermédiaires par rapport à celles sur le monde ouvrier (11).

Ce vide relatif de notre historiographie est d'autant plus surprenant qu'au début du siècle les classes moyennes se retrouvent soudain au centre de l'actualité. Le poids électoral que leur confère le suffrage universel tempéré par le vote plural (1893) en fait un enjeu essentiel de la lutte politique. L'intérêt manifesté par certains hommes politiques conjugué à une crise structurelle et conjoncturelle suscitent la création de mouvements et associations sur un modèle souvent cité en exemple par nos voisins. Ils permettent pour la première fois à la petite bourgeoisie d'élever la voix pour se transformer en groupe de pression. Une meilleure connaissance de ce phénomène est donc indispensable à une analyse compréhensive de la structure sociale belge du début du siècle.

Dans cette brève étude nous nous proposons d'offrir une modeste contribution à l'histoire des classes moyennes en brossant un tableau général de la crise traversée par celles-ci entre 1880 et 1914, de leurs revendications et des réponses qui y furent apportées. Il s'agira moins d'une analyse novatrice que d'un état de la question permettant de mieux appréhender le comportement d'une

---

10. J. ART, *Liste des mémoires présentés auprès des universités belges en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire, traitant de la période contemporaine, sessions 1975-1985*, Gand, 1986.

11. On note toutefois une certaine évolution depuis 1985 puisque trois mémoires viennent d'être consacrés à l'histoire des classes moyennes avant la Seconde Guerre mondiale: G. NAERT *De Christelijke middenstandbeweging in Brugge 1896-1940*, Leuven, KUL, 1986; M. VERMANDERE, *Repertorium van de Belgische middenstandpers tot 1940 met Casuanalyse van de Vrije Burgersbond te Gent*, Gent, RUG, 1987; P. DESCAMPS, *Het provinciaal Christelijk middenstandsverbond van Limburg: Voorgeschiedenis, organisatorische ontwikkeling en Werking (ca 1895-1944)*, Leuven, KUL, 1987. Le premier s'inspire des excellents travaux d'Antoon Osaer (*Inventaris van het archief van de christelijke middenstandbeweging in het arrondissement Brugge vanaf ca 1900*, Leuven, KADOC, 1985) dont il est une première tentative de mise en oeuvre. Le second, qui résulte d'un long et remarquable travail de recherche, propose un inventaire assez complet de la presse des classes moyennes avant 1940. Il constitue à ce niveau un instrument de travail de premier plan.

frange importante mais mal connue de la société belge, au tournant du siècle.

## I. DEFINITION DE LA PETITE BOURGEOISIE

Le concept de "petite bourgeoisie" est malaisé à circonscrire. Des groupes très divers se réclament de la petite bourgeoisie: petits commerçants, employés, fonctionnaires, agriculteurs, petits industriels, artisans, membres des professions libérales... Face à une telle variété, toute tentative de caractérisation s'avère particulièrement ardue. N'a-t-on pas avancé le chiffre de deux cents définitions possibles (12)?

Au cours de la période considérée, les tentatives de définition ne manquèrent pas. Deux tendances générales se dégagent cependant, selon que les critères retenus se situent sur le plan économique ou socio-politique. Les premiers renvoient au type d'activité exercée, à la détention d'un petit capital, aux revenus perçus, critères auxquels s'ajoute parfois le niveau d'instruction. Ces définitions avancées entre autres par des sociologues et économistes allemands (13) du début du siècle, permettent cependant une très large interprétation. Toujours dans le même courant mais plus précises, certaines définitions - marxistes notamment (14)- prennent comme élément de base la possession de moyens de production qui confèrent aux propriétaires une certaine autonomie économique. Le critère de l'indépendance est aussi celui qui permet à des auteurs tel Victor Brants, de distinguer "anciennes" et "nouvelles" classes moyennes salariées, issues du développement du secteur des services (15). D'autres rattachent la petite bourgeoisie

---

12. L. MOULIN et L. AERTS, "Les classes moyennes. Essai de bibliographie critique d'une définition", *Revue d'Histoire économique et sociale*, XXXII, 1954, p.1.

13. Voir H. LAMBRECHTS, M. DUFOURMENTELLE et V. MAGALDI, *Le problème des classes moyennes*, Bruxelles, Institut international des classes moyennes, 1927, pp. 7-8.

14. L. MOULIN et L. AERTS, *art. cit.*, pp. 15-22.

15. V. BRANTS, *La petite industrie contemporaine*, Paris, 1902, p. 18.

à la fois au prolétariat, pour le travail fourni, et à la bourgeoisie capitaliste pour les bénéfices effectués et réinvestis (16). Cette conception fait le lien avec la seconde grande catégorie: les définitions socio-politiques. Ici, l'on insiste surtout sur la position sociale de l'individu et sur ses relations avec les autres composantes de la société. La différenciation entre "anciennes" et "nouvelles" classes moyennes s'estompe donc au profit d'intérêts idéologiques communs et distincts de ceux des autres classes sociales (17). Bien que les définitions négatives (les classes moyennes n'appartiennent ni au prolétariat ni à la bourgeoisie capitaliste (18)) semblent refléter le mieux le concept de "petite bourgeoisie", une définition idéale n'existe pas. Qu'elle soit de type économique ou socio-politique, elle ne permet jamais d'appréhender la petite bourgeoisie dans sa multiplicité. Quant aux intéressés eux mêmes, si certains expriment les mêmes principes de hiérarchie et de promotion sociale, rares sont ceux qui se réclament explicitement de la petite bourgeoisie en tant que classe, confirmant une fois de plus la difficulté d'appréhender ce concept (19).

Notre but n'étant en aucune façon d'épuiser un argument qui a déjà fait couler beaucoup d'encre (20), limitons-nous ici à préciser

- 
16. G. DUPLAT, *La classe moyenne. Son rôle social, son action politique, sa situation économique, les réformes urgentes*, Bruxelles, 1914, p.8.
  17. Pour certains auteurs comme Poulantzas, la "nouvelle petite bourgeoisie" et la "petite bourgeoisie traditionnelle" relèvent d'ailleurs d'une même classe: la "petite bourgeoisie". Cf. son analyse très fouillée dans *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974, pp. 195-347.
  18. Voir par exemple F. BAUDHUIN, "L'importance numérique des classes moyennes" dans *Mélanges offerts à Ernest Mahaim*, Paris, 1935, p. 4 et J. L'HOMME, *Le problème des classes moyennes*, Paris, 1938.
  19. Voir G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "A la recherche...", pp. 294-298. G. Jacquemyns note que les artisans plus que les commerçants ont le sentiment de former une classe distincte. G. JAQUEMYS, "De la difficulté de délimiter une classe sociale", *Mélanges offerts à Ernest Mahaim*, Paris, 1935, pp. 328-333.
  20. Voir notamment: L. MOULIN et L. AERTS, *art. cit.*; G.D.H. COLE "The Conception of the Middle Classes", *The British Journal of Sociology*, dec. 1950, pp. 275-290; R. CREMER, *Les classes moyennes en Belgique*, Bruxelles, 1955; W. DUMON, *De middenstand als sociologische categorie. Een explorand onderzoek naar het middenstandsbeğrip*, Leuven, 1963; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *La petite entreprise...* et surtout ID., "Problèmes de définition"

l'objet de cette étude. Du point de vue terminologique notre préférence ira à l'expression "petite bourgeoisie" de loin la plus répandue à l'époque et par "petite bourgeoisie" nous entendrons les petits commerçants, les petits industriels, les artisans, bref les petits entrepreneurs indépendants qui forment les "anciennes classes moyennes" et participent activement au mouvement de défense des intérêts de la petite bourgeoisie.

## II. LA CRISE DE LA PETITE BOURGEOISIE

### A. LES CAUSES ÉCONOMIQUES

#### 1. *La situation économique générale*

Le malaise qui se développe au sein de la petite bourgeoisie à la fin du siècle dernier, trouve sa principale origine dans la volonté des petits commerçants, petits industriels et artisans, de réagir contre les formes nouvelles de concurrence issues des mutations technologiques et économiques du XIXe siècle et se traduisant par une concentration accrue des entreprises industrielles et, dans une moindre mesure, commerciales. Au cours de la première moitié du XIXe siècle, la Belgique est un pays où la petite industrie domine encore très largement. Les métiers occupent une place essentielle dans la production nationale et seules quelques très grandes entreprises emploient une main d'oeuvre abondante, comme Cockerill qui, en 1839, occupe déjà plus de 2000 ouvriers (21) et connaît une forte croissance pendant de la période étudiée.

---

dans *Petite entreprise et croissance économique dans le monde aux XIXe et XXe siècles*, Paris, 1981, pp. 50-55.

21. J. LEWINSKI, *L'évolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles et Leipzig, 1911, p. 160.

**Tableau I: L'INDUSTRIE BELGE EN 1896 ET 1910**

TYPE D'INDUSTRIES	NBRE D'ENTREPRISES		NBRE D'OUVRIERS OCCUPÉS	
	1896	1910	1896	1910
Petite industrie (1 à 4 ouvriers)	55.010	55.344	97.920	97.377
Moyenne industrie (5 à 49 ouvriers)	13.659	15.348	168.878	197.391
Grande industrie (50 à 499 ouvriers)	1.612	2.302	209.967	277.189
Très grande industrie (500 ouvriers et plus)	89	117	70.044	105.139

RÉFÉRENCE: *Ministère de l'Industrie et du Travail, Recensement de l'Industrie et du Commerce (31 décembre 1910)*, Vol. VIII, *Exposé général des résultats*, Bruxelles, 1921, p.321. Cité dans L. Gaiardo, *L'organisation de la petite bourgeoisie urbaine (1980-1914)*, Bruxelles, U.L.B. (mémoire de licence), 1979, p. 7.

Les données fournies par les recensements de l'industrie de 1896 et 1910 illustrent à la fois la progression de la grande et très grande industrie, et le développement moindre voire le recul des petites entreprises (22). Sur le plan du statut juridique, le tableau

---

22. On trouvera une analyse globale du développement industriel de la Belgique entre 1870 et 1914 dans G. KURGAN-VAN HENTENRYK "Industriële ontwikkeling", *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 13, Haarlem, 1978, pp. 18-24 et 228-236. Pour un aspect intéressant de la riposte des P.M.E. à la grande industrie cf. S. JAUMAÏN "Les modèles déposés: un exemple du dynamisme des petites et moyennes entreprises à Bruxelles", dans *Quel cachet! 100 ans de modèles industriels déposés à Bruxelles*, catalogue de l'exposition, Bruxelles, La Fonderie, 1989, pp. 17-20.

2 indique une forte croissance des sociétés anonymes et sociétés coopératives par rapport aux entreprises individuelles ou en nom collectif.

**Tableau II: MODE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES**

MODE D'EXPLOITATION	NOMBRE D'ENTREPRISES	
	1896	1910
Entreprises individuelles	214.108	230.279
Entreprises d'associés de fait, en nom collectif ou en commandite simple	7.231	4.253
Entreprises de sociétés par actions	1.481	2.496
Entreprises de sociétés coop.	167	353
Total	222.987	237.381

RÉFÉRENCE: *Ministère de l'Industrie et du Travail, Recensement de l'Industrie et du Commerce (31 décembre 1910)*, Vol. VIII, *Exposé général des résultats*, Bruxelles, 1921, p.323. Cité dans L. Gaiardo, *L'organisation de la petite bourgeoisie urbaine (1980-1914)*, Bruxelles, U.L.B. (mémoire de licence), 1979, p. 8.

Une telle approche comparative n'est hélas pas possible pour les branches commerciales, le recensement de 1910 étant le premier à s'en être préoccupé. En 1910, les détaillants en denrées alimentaires d'une part, les restaurateurs, cafetiers, exploitants d'estaminet d'autre part, viennent très largement en tête des activités commerciales dénombrées. L'écrasante majorité de ces entreprises sont exploitées par des particuliers. A côté de sociétés de personnes, on relève la présence de sociétés anonymes et de coopératives, présence assez discrète toutefois, puisque ces deux types de sociétés emploient à peine plus de 3% du personnel total occupé dans

les entreprises commerciales (23).

Dans le secteur industriel, on constate donc entre 1896 et 1910 une nette tendance à la concentration et un certain tassement de la petite entreprise. Dans le secteur commercial en revanche, la suprématie des petites entreprises reste indéniable.

## 2. La concurrence

Le développement de nouvelles formes de production et de distribution reposant sur une concentration accrue des capitaux et des forces productives, menaçait la petite bourgeoisie. Les artisans indépendants ne pouvaient faire face aux défis de l'industrialisation qui exigeaient des investissements considérables. Pour eux, les seules alternatives à la disparition étaient soit le refuge dans les secteurs les moins touchés par ces bouleversements (coiffure, peinture...) soit une reconversion dans la réparation et l'entretien des articles manufacturés (cordonniers, horlogers...). Ceux qui associaient à une activité artisanale, la vente au détail de leur production, étaient en plus menacés, tout comme les petits commerçants, par l'apparition de nouvelles formes de distribution: les coopératives, grands magasins et magasins à succursales.

### a) Les coopératives de consommation

Venu d'Angleterre, le mouvement coopératif connu, sous l'impulsion des socialistes, un succès considérable. En Belgique, il prit son véritable envol dans les années 1885-86 (24). Les catholiques, un moment tentés par les formules de type corporatif (25), comprirent rapidement que pour faire obstacle à la multiplication des coopératives socialistes, ils devaient opter eux aussi pour cette organisation. Ils créèrent donc de nombreuses coopératives de production (Boerenbond, ligues agricoles) dans les régions rurales

---

23. L. GAJARDO, *L'organisation de la petite bourgeoisie urbaine (1890-1914)*, Bruxelles, U.L.B. (mémoire de licence), 1979, pp. 11-24.

24. Voir V. SERWY, *La coopération en Belgique, II, La formation de la coopération*, Bruxelles, 1942.

25. L'un des plus actifs représentants de cette tendance fut le député G. Helleputte cf. G. KWANTEN, *Welstand door Vereniging. De ontwikkeling van de christelijke arbeidercoöperaties 1886-1986*, Brussel, 1987, pp. 30-31.

et, dans plusieurs villes, des coopératives de consommation (26).

L'objectif initial était d'associer les acheteurs afin de les faire bénéficier des prix les plus avantageux en leur ristournant une partie des bénéfices. Les socialistes étaient très clairs: "Pour arriver à cela, il faut nécessairement se passer du concours d'intermédiaires onéreux tels que les commerçants (27)". De telles déclarations exaspéraient les petits détaillants; elles contribuèrent beaucoup à cristalliser leurs positions antisocialistes.

Les coopératives ouvrières n'étaient pourtant pas seules à être critiquées, certains indépendants reconnaissant même que pour la frange la plus pauvre de la classe ouvrière, elles étaient indispensables. Beaucoup plus dangereuses à leurs yeux paraissaient être les coopératives de fonctionnaires qui les privaient d'une clientèle appréciée car fidèle et rarement insolvable. Les petits patrons voyaient dans ces associations de fonctionnaires une concurrence d'autant plus déloyale que les agents de l'Etat et des communes pouvaient utiliser les locaux de l'administration comme entrepôts ou profiter de la gratuité des transports (par exemple: les employés des chemins de fer) pour acquérir les produits au meilleur coût. Mais là où les coopératives de fonctionnaires devenaient réellement intolérables à leurs yeux, c'est lorsqu'ils réalisaient que ces employés étaient payés avec l'argent des multiples impositions qui grevaient les revenus des indépendants.

Il est certain que les critiques à l'égard de ces deux types de coopératives émanent de groupes distincts de la petite bourgeoisie. La "moyenne petite bourgeoisie" ressent durement la concurrence des coopératives de fonctionnaires tandis que les échelons inférieurs de la classe moyenne indépendante qui visent, eux, une clientèle exclusivement ouvrière, doivent plutôt lutter contre les coopératives du monde ouvrier.

---

26. *ibid.*, pp. 30-47.

27. F. POULISSEN, *La coopération*, Bruxelles, 1897, p.8.

b) *Les grands magasins*

C'est en 1852 qu'un certain Aristide Boucicaut, employé dans un magasin de nouveautés, décide d'ouvrir à Paris une boutique de mercerie, "Le Bon Marché" qui deviendra rapidement l'un des plus grands magasins français. Son chiffre d'affaires passe de 500.000 fr. en 1852 à 5.000.000 fr. en 1860 (28). Le principe est simple et a été fort bien illustré dans *Au Bonheur des Dames* d'Emile Zola (29). Il s'agit de vendre beaucoup et à des prix fixes défiant toute concurrence, à une clientèle souvent issue de la moyenne ou de la grande bourgeoisie. Les énormes capitaux investis dans ces véritables "cathédrales du commerce" permettront de raffiner leur présentation extérieure: architecture moderne et imposante (30), localisation au centre des villes et dans les quartiers d'un certain standing, grandes vitrines lumineuses, utilisation rapide des innovations technologiques (ascenseurs, caisses enregistreuses, éclairage électrique, etc.).

En Belgique et pour la période qui nous intéresse, les grands magasins se confinent dans quelques grands centres urbains: Liège, Anvers, Gand et surtout Bruxelles. Dans la capitale on trouve plusieurs importantes maisons de détail comme le Bon Marché (fondé en 1845), les Grands Magasins de la Bourse (1872), l'Innovation (1897) qui réalisent des chiffres d'affaires inconnus jusque

---

28. E. SAMHABER, *Histoire du commerce*, Paris, 1963. Sur le Bon Marché de Paris voir aussi CH. D'YDEWALLE, *Au Bon Marché. De la boutique au grand magasin*, Paris, 1965, et M. MILLER, *Au Bon Marché 1869-1920. Le consommateur apprivoisé*, Paris, Armand Colin, 1987.

29. Les nécessités du roman ont bien sûr obligé Zola à résumer en quelques années et en un même lieu, une évolution de près d'un demi siècle. A ce niveau sa description peut parfois paraître un peu caricaturale mais, basée sur une observation attentive, elle reste incontestablement l'une des plus riches. Pour une excellente analyse voir H. MITTERAND, "Au Bonheur des Dames. Etude." dans E. ZOLA, *Les Rougon-Macquart*, t. III, Paris, 1964, pp. 1666-1706. On lira aussi avec intérêt E. ZOLA, *Carnets d'enquête*, Paris, Plon, 1987.

30. Cf. B. MARREY, *Les grands magasins*, Paris, 1979.

là (31). Peu nombreuses mais infiniment puissantes, ces premières grandes surfaces inspirent aux petits commerçants des sentiments confus de haine pour cette déstructuration du commerce traditionnel, et de fascination devant la réussite d'un nouveau type d'organisation (32).

La lutte entre grands magasins et petites boutiques a fait l'objet d'une littérature abondante qui, souvent, tend à présenter les premiers comme les fossoyeurs de petits négoce incapables de s'adapter aux réalités économiques du monde moderne. Les travaux récents de P. Nord sur les boutiquiers parisiens ont mis en évidence l'aspect caricatural de cette interprétation. L'historien américain a en effet démontré que le petit commerçant recelait un réel potentiel d'adaptation. D'aucuns réussissaient ainsi à profiter du flux de clients attirés par les grandes surfaces voisines pour faire fructifier leurs propres affaires. Ils choisissaient alors certains créneaux bien spécifiques de la distribution (p. ex. articles de luxe ou originaux) et profitaient des faiblesses des grandes maisons (absence de service vraiment personnalisé, clientèle peu fidèle...) (33). Les grandes surfaces n'ont donc pas toujours "tué" le petit commerce mais ont plutôt provoqué une réorganisation de celui-ci.

Plus dangereux parce que plus répandus que les grandes maisons de commerce, les magasins à succursales multiples connaissent eux aussi une réelle croissance. Représentés notamment par la firme Delhaize, ils proposent leurs produits à des prix fixes mais très compétitifs. L'ingéniosité du système réside dans la centralisation

---

31. Cf. G. RENOUY, *Les grands magasins*, Bruxelles, 1986; V. HORTA, *Mémoires*, Texte établi annoté et introduit par C. DULIERE, Bruxelles, 1985; L. BIOT, "Une émigration lorraine en Belgique au XIXe siècle", *Le Pays Gaumais*, 1961, pp. 1-128.

32. Cf. S. JAUMAIN, "Le petit commerce bruxellois face au Bonheur des Dames. Naissance de la grande distribution et nouvelles stratégies des petits détaillants (1870-1914)" *Les cahiers de la Fonderie; Revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, 3, 1987, pp. 3-20.

33. P. NORD, *Paris Shopkeepers and the politics of Resentment*, Princeton, Princeton University Press, 1986, pp. 60-96. Cette thèse est toujours valable pour l'époque contemporaine, cf. F. GRESLE, *L'univers de la boutique. Famille et métier chez les petits patrons du Nord (1920-1975)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1981, p. 138.

des commandes qui permet d'acquérir les articles directement auprès du producteur et donc au meilleur coût. En outre, Delhaize fabriquait lui-même ses savons, cristaux de soude, brosses, liqueurs, chocolats, confiseries, dragées, pains d'épice, biscuits et préparait éponges et jambons. Les frères Delhaize appliquaient ainsi à l'alimentation et aux produits d'entretien (secteurs qui, à l'époque, se prêtaient mal à la vente dans de grandes surfaces) la technique de concentration la mieux adaptée aux comportements traditionnels des consommateurs. Outre leurs prix modiques, les petits Delhaize partageaient avec les grands magasins un certain nombre de règles comme la tenue impeccable des succursales, l'étiquetage et la présentation attrayante des marchandises, une comptabilité stricte et bien tenue (34).

Pour les épiciers et autres négociants en denrées coloniales, Delhaize représentait une menace d'autant plus grande que son rayonnement touchait un nombre sans cesse croissant de localités. De 1890 à 1915, la firme passe en effet de 188 à 745 succursales, réparties à travers tout le pays (35).

Face à cette concurrence, l'inquiétude de la petite bourgeoisie est réelle mais les travaux de G. Kurgan-van Hentenryk sur l'enquête menée au début du siècle par la Commission nationale de la Petite Bourgeoisie (CNPB) ont montré que les plaintes étaient pourtant bien moins nombreuses que celles dirigées contre les coopératives (36). D'ailleurs, si les organes professionnels dénonçaient fréquemment les pratiques des grands magasins, il n'y eut jamais d'associations ou de journaux "anti-grands magasins" alors que les feuilles et les groupements d'anticoopérateurs furent nombreux, se transformant parfois en partis politiques (37).

---

34. Cf. *Règlement à l'usage des succursales de la Maison Delhaize Frères et Cie*, Bruxelles, (début du siècle) au "Musée Delhaize".

35. *Delhaize Frères et Cie, Au Bon Marché, Tarifs (1890-1915)*, conservés au musée Delhaize.

36. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "A la recherche de...", p. 300.

37. Pour quelques exemples cf. A. TROMMELMANS, *Organisatie van de middenstand Gent 1890-1914*, Gent, RUG, Mémoire de licence, 1976.

### c) Les concurrents traditionnels

A côté de ces nouvelles formes de commerce, la petite bourgeoisie devait lutter contre ses concurrents traditionnels: colporteurs, marchés, déballeurs.

Nous avons démontré ailleurs qu'une véritable mythologie s'était développée autour du personnage du "colporteur (38)". Commerçant discret et habile, son caractère itinérant et son faible poids politique en avaient fait un bouc émissaire tout désigné pour répondre des maux dont souffrait la petite bourgeoisie. Les sources du XIX<sup>ème</sup> siècle le décrivent souvent comme un détaillant déloyal et malhonnête profitant d'une législation fiscale trop généreuse. Menaçait-il réellement les petits commerçants? C'est peu probable mais, ambulant dans un monde largement sédentarisé, ce concurrent épisodique, qui pouvait surgir à tout moment, représentait un danger latent dans l'esprit de la frange la plus modeste de la petite bourgeoisie. La menace était donc surtout d'ordre psychologique (39).

Autre forme de concurrence traditionnelle, celle qui relève plus généralement du "commerce ambulante et intermittent": les marchés, déballages, ventes publiques de marchandises neuves et liquidations fictives. Ici aussi les petits bourgeois parlent volontiers de "concurrence déloyale". Les marchés leur paraissent insuffisamment taxés, ils sortent trop souvent de leur spécialisation et servent à écouler à "vil prix" des marchandises d'origine douteuse. Les ventes publiques de marchandises neuves, déballages et autres liquidations fictives, bien que sévèrement réglementés par la loi du

---

38. S. JAUMAIN, "Un métier oublié; le colporteur dans la Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue belge d'Histoire contemporaine*, XVI, 1985, pp. 307-356 et ID., "Les colporteurs hainuyers du XIX<sup>e</sup> siècle", *Annales du Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, L, 1984-86, pp. 283-340. On note une situation très similaire au Québec cf. S. JAUMAIN, "Contribution à l'histoire comparée: les colporteurs belges et québécois au XIX<sup>e</sup> siècle", *Histoire sociale/Social History* XX, 1987, pp. 49-77.

39. Pour une analyse globale de la lutte entre colporteurs et boutiquiers belges cf. notre communication "Entre l'enclume le marteau. Les pouvoirs municipaux belges entre colporteurs et boutiquiers (1850-1914)" présentée à la cinquième table ronde du groupe de recherche sur la petite bourgeoisie européenne au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle à Bad Homburg, le 22 janvier 1987.

20 mai 1846 (40), paraissent encore trop peu surveillés car ils permettent à certains marchands de réaliser de plantureux bénéfices au détriment du commerce local. Enfin, pour être complet, il faut encore signaler la concurrence des prisons, couvents, colonies de bienfaisance et écoles d'apprentissage qui vendent à des prix très modiques la production artisanale de leurs pensionnaires.

#### *d) La concurrence interne*

Parmi les formes de concurrence que devait affronter la petite bourgeoisie, et tout particulièrement les petits commerçants, la concurrence interne n'était pas la moins importante. La croissance de celle-ci au sein de certaines professions commerciales s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, le développement industriel provoque une augmentation de la production nécessitant la multiplication des centres de distribution. D'autre part, la croissance démographique favorise elle aussi l'essaimage de petites entreprises commerciales. Enfin, un certain nombre de personnes en difficulté tentent leur chance en ouvrant un petit commerce: petits artisans ruinés délaissant la production, petits agriculteurs émigrant vers les villes, femmes cherchant des revenus complémentaires... Malgré cela, les prises de position en matière de concurrence interne sont très rares chez les défenseurs de la petite bourgeoisie. Un silence pudique qui illustre sans doute la volonté de gommer tout facteur de division au sein des classes moyennes.

### *3. Les problèmes du crédit*

Pour la petite bourgeoisie, les problèmes de crédit se posent à deux niveaux: "le crédit à donner" c'est-à-dire celui accordé par les indépendants à leur clientèle, et le "crédit à recevoir" ou celui auquel les petits patrons ont recours pour créer, développer, rénover ou adapter leur entreprise aux nouvelles conditions du marché.

---

40. "Loi sur les ventes publiques en détail de marchandises neuves", *Pasinomie*, 1846, pp. 313-321.

### a) *Le crédit à donner*

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle la pratique du paiement différé était très répandue dans le petit commerce. Véritable nécessité sociale pour les ouvriers aux fins de mois difficiles, ce système avait aussi été adopté par la bourgeoisie aisée. L'obtention immédiate et sans discussion d'un crédit lui permettait en effet d'affirmer aux yeux de tous son rang social et la confiance que celui-ci inspirait (41).

L'attitude de la petite bourgeoisie face à la vente à crédit paraît très ambiguë. Elle n'hésitait certes pas à pratiquer une technique de vente d'autant plus intéressante qu'elle lui donnait un avantage certain sur les coopératives, grands magasins et marchands ambulants peu coutumiers de ce système. Mais d'autre part, elle se plaignait vivement de ses conséquences néfastes. La vente à crédit immobilisait en effet un capital qui ne portait pas d'intérêts et obligeait parfois le patron à demander lui-même un crédit à ses fournisseurs. En outre une procédure complexe et des frais de justice élevés ne facilitaient pas le recouvrement des mauvaises créances. L'enquête de la CNPB montre que beaucoup de petits détaillants critiquent l'imprévoyance d'ouvriers qui, selon eux, préfèrent boire contre argent comptant que de payer le boulanger, le boucher, le tailleur. Pour tenter de mettre fin à ces pratiques, certains commerçants offraient aux clients qui réglaient immédiatement leurs achats, une petite ristourne par le biais de timbres-rabais (42). C'est par contre aux bons sentiments de la bourgeoisie que firent appel les vœux votés par les congrès de la petite bourgeoisie et l'action d'associations comme la "Ligue nationale du paiement comptant". Cette dernière, qui regroupait des vendeurs et des consommateurs en vue d'obtenir "la suppression du

---

41. M.J. WINSTANLEY, *The Shopkeeper's World 1830-1914*, Manchester, Manchester University Press, 1983, pp. 55-56.

42. Sur l'organisation de ce système et ses limites cf. S. JAUMAIN, "Le petit commerce bruxellois..." pp. 4-5.

réglément des notes à des dates incertaines et indéfinies" (43), basait son action sur la propagande. Une fois encore, cette différence d'attitude est symptomatique. Elle illustre le fossé qui sépare les associations de petits bourgeois de la masse des tout petits indépendants qui, eux, traitent avec les seuls ouvriers.

b) *Le crédit à recevoir*

"Un capital abondant devient de plus en plus le facteur essentiel du succès dans toutes les entreprises qui font vivre la bourgeoisie urbaine" (44). Ce jugement d'Hector Lambrechts prouve l'importance d'un accès facile et rapide au crédit pour les indépendants. En cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Banque nationale se présentait comme la principale institution de crédit. Toutefois, pour escompter des effets de commerce, elle exigeait des garanties que les petits bourgeois n'étaient pas à même d'offrir. Il s'agissait surtout de la "troisième signature", celle d'un intermédiaire, d'un banquier garant de l'emprunteur et qui coûtait souvent très cher aux modestes clients. Les petits commerçants et industriels pouvaient bien sûr se tourner directement vers les banques privées mais celles-ci pratiquaient des taux trop élevés pour eux. Quant aux unions de crédit et banques populaires basées sur un système mutuel et coopératif "où le disponible d'aujourd'hui est fourni par l'emprunteur de demain" (45), elles offraient des conditions avantageuses mais une organisation interne inadéquate fut à l'origine de leur succès limité et de la chute de la plupart d'entre elles.

L'échec de l'initiative privée posait clairement la question de l'intervention de l'Etat. Les congrès de la petite bourgeoisie tout comme la CNPB s'attardèrent longuement sur ce problème pour conclure au caractère indispensable de l'intervention étatique. Le député Théodor profita même de la discussion du renouvellement

---

43. G. LEJEUNE, "La Ligue Nationale du Paiement Comptant", Rapport présenté devant la quatrième section du congrès de Saint Trond, *Quatrième congrès national de la petite bourgeoisie, tenu à Saint Trond les 4, 5 et 6 août 1907. Rapports*, Saint Trond, 1907, p. 89.

44. H. LAMBRICHTS, "Le crédit urbain", *Revue sociale catholique*, III, 1899, p. 141.

45. H. LAMBRICHTS, "Le crédit...", p. 143.

du privilège de la Banque nationale, le 2 février 1900, pour déposer un amendement qui obligeait celle-ci à mettre "à la disposition du gouvernement pour toute la durée de la concession, une somme de 20 millions, sans intérêt, pour l'organisation et le développement du petit crédit rural et urbain" (46). Cette somme devait permettre la création d'une caisse de crédit similaire à la "Centralgenossenschaftskasse" allemande. Malgré une argumentation visant à convaincre les députés non-interventionnistes qu'il ne demandait pas à l'Etat de dispenser le crédit "mais seulement de l'organiser" et de faire "faire à cette organisation les premiers pas" (47), l'amendement fut rejeté par une courte majorité sous la menace du ministre de retirer l'ensemble du projet s'il était modifié.

Malgré cet échec, les défenseurs de la petite bourgeoisie continuèrent à exiger avec insistance que la réforme du petit crédit soit entamée par le haut, c'est-à-dire par le biais d'un établissement central de crédit. Suite aux travaux de la CNPB, une proposition de loi en ce sens sera déposée le 12 novembre 1909 (48), mais ce n'est que vingt ans plus tard, le 11 mai 1929, que la loi instituant une Caisse centrale du petit crédit professionnel sera votée (49).

#### 4. Les connaissances professionnelles

Le défi lancé aux petits indépendants par la concentration industrielle et commerciale mit en lumière les faiblesses de leur formation professionnelle. Du côté des artisans, la faillite du système de l'apprentissage ne permettait plus la formation de maîtres-artisans. Les apprentis étaient exploités comme main-d'oeuvre à bon marché et affectés aux tâches subalternes sans

---

46. *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 1899-1900, p. 338 (séance du 2 février 1900).

47. *Ibid.*, p. 390.

48. Voir à ce propos: "Proposition de loi portant création et dotation d'une caisse centrale du crédit professionnel", *Documents parlementaires*, 1911-12, n°115.

49. "Loi portant création d'une Caisse centrale du petit crédit professionnel", *Pasinomie*, 1929, pp. 377-378.

espoir de promotion. C'est que la concurrence, toujours plus âpre, n'incitait guère les patrons à transmettre leur savoir à de futurs concurrents potentiels. O. Pyfferoen remarque en 1897: "Quel est donc actuellement le patron qui s'occupe sérieusement de l'instruction de ses apprentis et songe à autre chose qu'à tirer le plus de profit possible des jeunes ouvriers qu'il emploie? D'autre part, quel est l'apprenti qui se soumet, comme ceux du bon vieux temps, à la rigoureuse discipline domestique, et qui entre en apprentissage bien décidé à ne pas quitter son maître avant l'expiration du délai convenu?" (50). A ces difficultés internes s'ajoute bien sûr l'appel de main-d'oeuvre sucité par l'industrialisation qui réduit encore le nombre de "bons" apprentis disponibles sur le marché du travail (51).

Ce déclin de la formation professionnelle est aggravé par une certaine dépréciation du travail manuel qui, dans la petite bourgeoisie, provoque une réorientation massive des jeunes vers les carrières libérales (52).

La situation du petit commerce n'est guère plus enviable. Une connaissance souvent superficielle des techniques de comptabilité (mauvaise tenue voire absence de livres de compte), de la législation commerciale et même de la nature des articles vendus rendaient les détaillants très vulnérables. Il faut dire que l'accès à la profession était relativement ouvert et nombreux ceux qui s'y lançaient sans la moindre expérience.

Un enseignement technique mal organisé, mal adapté à la réalité professionnelle et abandonné à l'initiative privée, ne permettait pas de combler ces graves lacunes. Enfin, l'absence d'une véritable "formation permanente" rendue pourtant indispensable par la rapidité des transformations et innovations technologiques, se

---

50. O. PYFFEROEN, "L'enseignement professionnel et la petite bourgeoisie", *Revue sociale catholique*, I, 1897, p. 259.

51. Sur les problèmes de l'apprentissage dans le petit commerce cf. C. NIERMANN, A. SAURE, P. SCHÖTLER, E. SINNER, "Petit commerce et apprentissage à Brême au début du XIXe siècle" *Le Mouvement social*, 108, 1979, pp. 131-149.

52. Cette réaction, qui traduit bien le peu de confiance que le petit bourgeois a dans l'avenir de sa profession, se vérifie encore aujourd'hui cf. F. GRESLE, *op. cit.*, p. 87.

faisait cruellement sentir. Les petits commerçants et surtout les artisans, peu au fait de ces nouveaux développements, tardaient à en faire profiter leurs entreprises.

## B. LES CAUSES POLITIQUES

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'intérêt soudain pour la "crise de la petite bourgeoisie" ne provient pas seulement des difficultés économiques conjoncturelles que traverse ce groupe. Nombre d'hommes politiques, de journalistes, de scientifiques se penchent sur les classes moyennes parce que, comme nous l'avons souligné plus haut, le poids électoral que leur confère le suffrage universel tempéré par le vote plural, en fait un élément majeur du nouveau paysage politique. C'est une clientèle de choix pour libéraux et catholiques soucieux de contrer la montée du Parti Ouvrier.

Au même moment, une fraction autonomiste de la petite bourgeoisie, consciente de sa nouvelle force, commence à faire parler d'elle. Dans plusieurs grandes villes comme Bruxelles, Gand et Anvers, se développent des associations et journaux antioopérateurs (53) qui se transforment parfois en parti politique lors d'élections communales et même législatives (54). Ces mouvements adoptent un discours radical qui le plus souvent exige la suppression, ou tout au moins une très stricte réglementation, des coopératives ainsi que de multiples mesures visant à protéger directement les intérêts des commerçants et artisans. Ces associations sont farouchement antisocialistes et, en Flandre, il leur arrive de s'allier avec les démocrates chrétiens et même avec certains mouvements nationalistes flamands.

Nous verrons comment le développement de ces groupements provoqua une réaction du parti catholique qui, pour endiguer le mécontentement de cette frange de la petite bourgeoisie, dut prendre en charge un certain nombre de ses revendications.

---

53. Le meilleur exemple est sans doute *L'organe des Syndicats professionnels* dont le contenu a été très bien analysé par P. Delfosse (*Les classes moyennes face au problème de la croissance. Les positions de la fraction autonomiste...*).

54. C'est par exemple le cas du *Vrije Burgersbond* de Gand dont l'histoire et l'évolution sont décrites dans M. VERMANDERE, *op. cit.*, pp. 112-268.

C'est donc la conjonction d'éléments d'origine économique et politique qui, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, permet de parler d'une "crise de la petite bourgeoisie", les problèmes réels que rencontre ce groupe profitant d'une résonnance particulière suite au nouveau contexte politique de 1893.

## C. LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA PETITE BOURGEOISIE

### 1. La fiscalité

La fiscalité est la préoccupation majeure des petits patrons qui s'estiment "surimposés" par rapport à leurs concurrents. Ils déplorent les charges trop faibles qui pèsent sur les marchés, colporteurs et autres déballeurs mais leurs principaux griefs s'adressent aux grandes entreprises: "proportionnellement aux patentes imposées aux grands bazars vendant ou produisant toutes sortes de marchandises, les patentes pèsent trop lourdement sur le petit boutiquier ou artisan qui ne vend ou ne produit qu'un seul article" (55). La loi du 6 juillet 1891 - qui étendit le droit de patente aux sociétés coopératives et imposa davantage les grosses maisons de commerce (56)- rencontra très imparfaitement ces critiques et, au cours de toute la période étudiée, l'injustice fiscale resta l'un des leitmotivs du combat des petits indépendants. Trois courants revendicatifs virent le jour. Le premier réclamait l'établissement d'un impôt proportionnel au chiffre d'affaires. Le second prolongeait ce raisonnement pour exiger une patente établie sur des bases multiples et qui tiendrait compte à la fois du chiffre d'affaires, du type d'articles vendus, de la surface du magasin et du nombre d'employés. Ces deux propositions, fréquemment renouvelées dans les journaux et les congrès professionnels, se heurtaient bien entendu à l'opposition du grand commerce mais aussi au

---

55. Rapport de la section des commerçants et de la petite bourgeoisie de la Fédération des Cercles populaires d'Anvers, séance du 4 février 1903, CNPB, Enquête orale, II, p. 186.

56. "Loi modifiant quelques dispositions de la loi sur le droit de patente", *Pasimonie*, 1891, pp. 276-277.

refus de ceux qui, au nom de la liberté commerciale, écartaient toute intrusion dans les affaires des entrepreneurs. Le troisième courant enfin privilégiait le dégrèvement fiscal des petits patrons en partant du principe que "les grands magasins auront toujours les ressources nécessaires pour apurer le montant de leurs patentes" (57). C'est bien sûr cette tendance qui l'emporta au sein des sphères dirigeantes de la petite bourgeoisie et, indirectement, auprès des pouvoirs publics (58). Elle avait l'avantage de ne pas heurter de front les intérêts des entreprises commerciales et industrielles de moyenne importance tout en protégeant ceux de la petite bourgeoisie.

En marge du droit de patente, il est une autre imposition qui fit couler beaucoup d'encre, et tout particulièrement chez les cabaretiers: le droit de licence. Il s'agissait d'une taxe progressive établie sur les débits de boissons alcoolisées par la loi du 19 août 1889 (59). D'aucuns y voyaient une mesure utile pour réduire l'alcoolisme; les commerçants, eux, la jugeaient injuste, inefficace et discriminatoire. Ils le crièrent haut et fort, et la question suscita de vifs débats à la Chambre lors des discussions du budget des voies et moyens. La majorité catholique s'opposa dans un premier temps à la suppression d'un impôt qui assurait des recettes substantielles aux communes, avant de se rallier à l'idée de son remplacement par une taxe d'ouverture sur les débits de boissons (loi du 12 décembre 1912) (60).

- 
57. J. SCHOONHEYDT, "Patentes de la petite bourgeoisie", *Huitième congrès national de la petite bourgeoisie tenu à Tournai les 8, 9 et 10 juillet 1911*, 1911, p. 24.
58. Cf. l'article 1er de la loi du 30 décembre 1910 contenant le budget des voies et moyens pour 1911 (*Pasinomie*, 1910, p. 757) qui élargit le dégrèvement prévu dans la loi de 1819 (loi générale sur les patentes) en faveur des artisans travaillant avec un seul ouvrier à de nouvelles catégories d'artisans.
59. "Loi créant un fonds spécial au profit des communes et établissant une taxe sur les nouveaux débits de boissons alcooliques", *Pasinomie*, 1889, pp. 497-498.
60. "Loi abolissant le droit de licence sur les débits de boissons alcooliques et établissant des taxes spéciales sur les eaux de vie indigènes et étrangères, ainsi qu'une taxe d'ouverture sur les débits de boissons spiritueuses et fermentées", *Pasinomie*, 1912, pp. 717-721.

## 2. La concurrence

En marge des requêtes à caractère fiscal, la petite bourgeoisie émet un certain nombre de revendications visant à protéger ses activités face à la concurrence. Elle demande par exemple que des mesures soient prises afin de limiter la liberté d'action des colporteurs, des coopératives et des grands magasins. Pour les premiers, elle réclame, outre une taxe communale, la mise en place de mesures de police toujours plus restrictives (autorisation préalable du bourgmestre, interdiction de colporter avant un certain âge ou après une certaine heure, réglementation du mode de transport, etc.) (61). En ce qui concerne les coopératives, les petits bourgeois cherchent à limiter leurs activités en exigeant une stricte application de la loi. Ils demandent qu'elles ne puissent vendre à des tiers et exigent la publication de leurs listes de membres. Ils estiment aussi que leurs bénéfices ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins politiques (ce sont bien sûr ici les coopératives socialistes qui sont visées). Pour ce qui a trait aux grands magasins, on tente de limiter leur expansion géographique et l'on exige leur fermeture un jour par semaine, fermeture que la plupart d'entre eux pratiqueront d'ailleurs bien avant la promulgation de la loi sur le repos dominical. Les petits commerçants s'insurgent encore contre certaines pratiques déloyales qui consistent par exemple à organiser des fêtes de charité dans le cadre même des grandes surfaces. Ils considèrent qu'il s'agit là de publicité camouflée et particulièrement mal venue.

Pour leur part, les artisans s'en prennent aux ateliers qui bénéficient d'une main-d'oeuvre à bon marché (prisons, institutions charitables, écoles d'apprentissage) et écoulent leur production à des prix défiant toute concurrence.

Artisans et commerçants se retrouvent enfin pour déplorer l'existence de "corsaires du commerce" qui travaillent en dehors de toute règle et font le plus grand tort aux petits patrons établis. Ces

---

61. Cf. S. JAUMAIN, "Un métier oublié...", pp. 320-325; ID. "Les colporteurs hainuyers...", pp. 322-328 et notre communication "Colporteur et pouvoir politique dans la Belgique du XIXe siècle" dont le résumé a été publié dans la RBPH, LXV, 1987, pp. 987-988.

derniers réclament une réglementation interne de la profession. Un souhait qui se transforme rarement en revendication précise dans la mesure où il est bien difficile de proposer une formule d'organisation acceptable par tous.

### 3. *Le repos dominical*

La question du repos dominical fut sans conteste l'une des plus controversées au sein de la petite bourgeoisie. Si la plupart des petits patrons s'accordaient sur le principe, une entente formelle était bien difficile à réaliser. Toutes les tentatives menées au niveau local échouèrent par le fait d'un ou deux dissidents qui profitaient de la fermeture de leurs concurrents pour faire fructifier leurs affaires. D'autre part, un certain nombre de très petits indépendants aux revenus modestes ne pouvaient se permettre de cesser leurs activités un jour par semaine. Enfin, un accord sur le jour de fermeture était malaisé. Le dimanche semblait s'imposer mais certains objectaient avec raison que c'était leur plus gros jour de vente vu que les ouvriers profitaient de ce repos hebdomadaire pour réaliser leurs achats (62). Nous verrons que la loi du 17 juillet 1905 (63), qui tenta de concilier ces intérêts contradictoires, fut très diversement accueillie.

Les revendications des petits bourgeois ne se limitent bien sûr pas à ces quelques grands thèmes. Les travaux de G. Kurgan-van Hentenryk ont bien montré qu'ils étaient aussi nombreux à exiger une diminution des frais de justice, une révision du système d'assurance contre les accidents de travail ou encore une plus stricte réglementation de la concurrence (64). Toutes ces demandes s'adressaient prioritairement aux pouvoirs publics dont la petite bourgeoisie attendait une solution efficace et rapide à la plupart de

---

62. Pour une analyse globale de l'attitude des petits commerçants face au repos dominical voir la très bonne étude de H.-G. HAUPT, "Les petits commerçants et la politique sociale: l'exemple de la loi sur le repos hebdomadaire", *Bulletin du Centre d'Histoire de la France contemporaine*, 8, 1987, pp. 7-34.

63. "Loi sur le repos du dimanche dans les entreprises industrielles et commerciales", *Pasinomie*, 1905, pp. 277-280.

64. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "A la recherche...", pp. 310-320.

ses problèmes. Il convient néanmoins de souligner que, contrairement à une idée répandue, cette relation particulière avec l'Etat Poulantzas parle de "statolâtrie" (65) — n'est pas une caractéristique fondamentale de la petite bourgeoisie. En effet, elle ne se vérifie pas dans tous les pays; en Grande Bretagne par exemple les associations de petits bourgeois sont restées totalement indépendantes de l'Etat. Elles ne se tournèrent vers lui que lorsqu'il s'imposait lui-même (66).

### III. LES REPONSES DES POUVOIRS PUBLICS

#### A. ENCOURAGEMENTS A L'ASSOCIATION

La majorité catholique, au pouvoir depuis 1884, comptait beaucoup sur le vote de la petite bourgeoisie qui, nous l'avons souligné, prit une importance toute particulière après la réforme électorale de 1893. Il convenait donc d'apporter une réponse aux exigences de ce groupe socio-professionnel, en évitant toutefois de porter atteinte à la libre concurrence par des mesures d'ordre protectionniste. Pour ce faire, il suffisait de démontrer que les causes "externes" du malaise cachaient en fait des problèmes "internes" à la petite bourgeoisie. Une telle approche permit aux autorités d'intervenir par le biais de ce que nous appellerons "l'initiative privée subsidiée". Ainsi se trouvait posé le principe de l'"Aide-toi et le Gouvernement t'aidera" (67), principe qui, jusqu'à la Première Guerre mondiale, détermina toute la politique de l'Etat à l'égard des classes moyennes.

Au lieu de frapper les adversaires de la petite bourgeoisie, le gouvernement incita celle-ci à rassembler ses forces pour résister à

---

65. N. POULANTZAS, *op.cit.*, p. 267.

66. Cf. à ce propos l'excellente étude de G. CROSSICK, "Shopkeepers and the State in Britain 1870-1914" dans ID., *Shopkeepers and Masters Artisans...*, pp. 239-269.

67. Déclaration du parlementaire A. LIGNY devant le Congrès d'Anvers, le 18 décembre 1899, *Compte rendu sténographique du congrès international de la petite bourgeoisie tenu à Anvers les 17 et 18 septembre 1900*, Bruxelles, 1900, p. 272.

la concurrence. Dans cette optique, le budget du ministère de l'Industrie et du Travail prévoit dès 1899 un poste pour la "diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et petits industriels ainsi que chez les ouvriers" (68). En 1903 un nouveau subside vient encourager "l'amélioration de l'outillage des petits industriels et artisans" (69).

C'est toujours dans le cadre de cette politique d'aide à la petite entreprise que les membres du gouvernement, et plus généralement les hommes politiques catholiques, contribuent à la mise sur pied et à la subsidiation de congrès généraux de la petite bourgeoisie. Entre 1899 et 1911, deux congrès internationaux (Anvers, 1899; Namur, 1901) et huit congrès nationaux (Liège, 1905; Saint-Trond, 1907; Verviers, 1908; Saint-Nicolas, 1909; Bruxelles, 1910; Tournai, 1911; Bruxelles, 1912; Gand, 1913) furent organisés. Ils devaient permettre de mieux faire connaître les problèmes des classes moyennes mais aussi, et surtout, de prouver aux indépendants que le gouvernement n'était pas insensible à leur sort.

Ces congrès, qui se déroulaient sur deux jours, étaient le rendez-vous de la classe politique. Après une séance introductive, les participants se divisaient en sections où étaient présentés et discutés des rapports préétablis sur des sujets comme la concurrence (sous ses différentes formes), l'enseignement professionnel, l'apprentissage, le crédit à donner et à recevoir, la fiscalité, les frais de justice, l'association, le repos dominical, etc. Lors de la réunion générale de clôture, les rapporteurs présentaient les vœux adoptés par chaque section. Il y avait peu de place pour l'imprévu. L'analyse du déroulement de ces huit congrès prouve d'ailleurs que toutes les tendances "extrémistes" furent soigneusement écartées, réduites au silence afin de ne pas mettre les autorités nationales dans une situation embarrassante. La chose était d'autant plus simple que les catholiques occupaient les postes clefs de l'Association nationale de la petite bourgeoisie (ANPB), organisatrice de ces réunions.

L'objectif poursuivi était-il réellement la défense des classes

---

68. *Pasinomie*, 1899, p.272.

69. Budget du ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1903, *Pasinomie*, 1903, p. 182.

moyennes ou plutôt la volonté d'"envelopper progressivement les idées soutenues par les représentants de telle ou telle association de commerçants relevant de la fraction autonomiste de la petite bourgeoisie" (70)? La question est pertinente car ces réunions bénéficiaient d'un large écho médiatique et leurs actes étaient toujours édités. Une publicité qui n'a d'égal que la conspiration du silence réalisée autour des congrès nationaux du "Vrije Burgersbond" à Gand, un organisme peu favorable, il est vrai, aux idées gouvernementales. D'autre part, ces congrès nationaux et internationaux reflètent très imparfaitement les véritables préoccupations de la petite bourgeoisie car seuls les indépendants organisés y sont représentés et encore se montrent-ils bien discrets pour laisser juristes, économistes et hommes politiques dissenter en leur nom. Enfin, l'examen des résolutions adoptées de 1899 à 1913 prouvent qu'elles ne varient guère. Grosso modo, les grands thèmes sont les mêmes; peu d'éléments ou d'arguments neufs sont apportés, ce qui tend à prouver une fois de plus le caractère essentiellement publicitaire de ces réunions et leur impact limité en tant que groupe de pression.

Le gouvernement créera aussi quelques organismes très officiels destinés à encourager les classes moyennes à oeuvrer à leur propre survie par le biais notamment de l'association et de l'enseignement professionnel au sens large (cours pour enfants et adultes, bibliothèques professionnelles, musées, expositions d'outillage...). Il s'agit, par exemple, du "Bureau spécial pour l'étude de la petite bourgeoisie" créé le 6 juillet 1899 et chargé de "développer l'esprit d'association chez les petits bourgeois, industriels et commerçants" (71). Le 15 janvier 1906, c'est l'"Office des classes moyennes" qui voit le jour. Sa mission est plus vaste, il s'agit: "de recueillir et de coordonner des renseignements sur la situation des petits métiers et négoce et, d'une manière générale, sur la condition économique des personnes appartenant aux classes moyennes", d'étudier les effets des lois qui les concernent tant en Belgique qu'à l'étranger et de concourir à la préparation de lois

---

70. P. DELFOSSÉ, *Les classes moyennes face au problème de la croissance (1880-1914). Positions catholiques...*, p. 7.

71. *La Belgique, Institutions, Industrie, Commerce*, Bruxelles, 1905, p. 372.

ou de mesures nouvelles (72). En outre, les services de l'enseignement industriel, professionnel et ménager lui sont rattachés jusqu'au 25 mars 1908, date à laquelle ils forment une administration distincte tandis que l'Office des classes moyennes devient l'"Office des métiers et négoce" (73). Ces organismes successifs publient un bulletin (le *Bulletin de l'Office des classes moyennes* de 1907 à 1908 qui devient, le 15 avril 1908, le *Bulletin de l'Office des métiers et négoce*) et une liste des associations professionnelles (74) qui font connaître à tous l'évolution du mouvement associatif dans les classes moyennes et, du même coup, la sollicitude du gouvernement en leur faveur. Il faut enfin signaler la création, le 5 février 1909, d'un "Conseil supérieur des métiers et des négoce" dont le rôle consistait à aider l'Office dans l'élaboration de mesures législatives et autres en faveur des classes moyennes (75). Il devait en plus se prononcer sur les questions de police du commerce, d'organisation syndicale de la petite bourgeoisie, de petit crédit et petit outillage. Composé de parlementaires, d'économistes, de juristes, d'"hommes d'oeuvres" et de présidents de fédérations industrielles et commerciales, ce conseil avait un caractère purement consultatif et délibérait sur les questions que lui soumettait le ministre.

Au niveau international, on créa aussi en 1903 l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes dont le secrétariat permanent s'établit à Bruxelles. Cet institut avait pour mission de rassembler tous les renseignements relatifs à la situation des classes moyennes dans les différents pays et aux mesures à prendre en vue d'améliorer leur condition. Il publiait également des études à caractère purement objectif ainsi qu'un bulletin

---

72. Arrêté royal du 15 décembre 1906 organisant l'Office des classes moyennes institué par l'arrêté royal du 15 janvier 1906, *Pasimonie*, 1906, pp. 309-310.

73. Arrêté royal du 25 mars 1908, *Pasimonie*, 1908, pp. 171-172.

74. *L'association dans les métiers et les négoce belges en 1908, 1910, 1912*, Bruxelles, 1909-1912.

75. *Pasimonie*, 1909, pp. 18-20.

périodique (dès 1904) (76).

## B. LA COMMISSION NATIONALE DE LA PETITE BOURGEOISIE

Le 10 avril 1902, un arrêté royal institue une "Commission nationale de la petite bourgeoisie" (CNPB) "chargée de s'enquérir de la situation des classes moyennes appartenant à l'industrie ou au commerce et d'étudier les mesures qui pourraient améliorer leur condition" (77). Elle répond au voeu exprimé en 1897 par le député catholique de Borchgrave (78) puis répété aux congrès d'Anvers (1899) et de Namur (1901). Après les grandes enquêtes sur le monde ouvrier et agricole, la petite bourgeoisie - ou plus précisément les hommes politiques qui se présentaient comme ses porte-parole - estimait qu'il était temps de tracer un tableau global de ses propres griefs et revendications.

Quelques années plus tôt la ville de Gand avait déjà tenté de réaliser une enquête similaire. Si cette initiative avait permis de débroussailler le terrain et d'ébaucher les premiers axes de réflexion sur la problématique des classes moyennes, l'enquête proprement dite fut un échec. Les réponses aux questionnaires adressés à près de 4500 patentés et aux 43 associations professionnelles et chambres syndicales gantoises furent laconiques, parfois même stéréotypées, plusieurs groupements ayant dicté à leurs membres des réponses identiques. Bref l'interprétation des résultats fut particulièrement malaisée et les conclusions très

---

76. Cf. H. LAMBRICHTS, *Contribution à l'histoire de l'Institut international des classes moyennes*, Verviers, 1935. Pour une description succincte des différents organismes officiels représentatifs de la petite bourgeoisie cf. nos articles dans H. HASQUIN (éd) *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1988.

77. Article 1 de l'Arrêté royal du 10 avril 1902, *Moniteur belge*, 20 avril 1902, p. 1718.

78. *Annales parlementaires, Chambre des Représentants, 1896-97, séance du 24 mars 1897*, p. 970.

limitées (79).

Fort de cette expérience et soucieuse de ne pas répéter les mêmes erreurs, la CNPB s'entoura de multiples garanties. Elle fut composée de 27 personnes issues d'horizons professionnels variés - hommes politiques, juristes, professeurs d'université, présidents d'associations- et de sensibilité politique différente même si l'élément catholique était dominant. La Commission divisa son travail en trois grandes parties: réalisation de monographies professionnelles, enquête écrite, enquête orale. Pour cette dernière, qui constitua la plus grosse part de ses investigations et s'étendit du 11 août 1902 au 19 avril 1904, la Commission se divisa en 8 comités régionaux qui siégèrent dans 89 localités et recueillirent 1333 témoignages (80).

Les séances furent soigneusement préparées. Afin de mettre le petit bourgeois en confiance, la Commission bénéficia de l'étroite collaboration des autorités et des notables locaux ainsi que des associations professionnelles qui délèguèrent certains membres en qualité d'assesseurs. Derrière ces précautions se profile la difficulté d'attirer des indépendants peu enthousiastes à l'idée d'exposer en public l'organisation interne de leur entreprise.

Les témoignages recueillis lors de cette vaste enquête furent publiés (81) et servirent de base au travail de cinq sections qui se chargèrent de formuler des propositions concrètes en matière d'éducation et formation professionnelle (1ère section); de contrat d'emploi pour les employés et d'unions professionnelles, sociétés coopératives et associations économiques en vue de l'achat et de la vente de l'outillage (2e section); de crédit (3e section); de

---

79. Cf. *Commission d'enquête sur la situation économique de la petite bourgeoisie à Gand, distribution et dépouillement des questionnaires*, Gand, 1898, 39 p. et O. PYFFEROEN, "La petite bourgeoisie d'après une enquête officielle à Gand", *La Réforme sociale*, I, 1899, pp. 285-310.

80. Pour une analyse détaillée cf. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "A la recherche...", *art. cit.*

81. *Commission nationale de la petite bourgeoisie, enquête orale*, 7 vol., Bruxelles-Gand, 1903-1904.

fiscalité (4e section); de police du commerce (5e section) (82).

Les travaux de la CNPB jettent un éclairage inédit et appuyé par un faisceau de données, sur le problème de la petite bourgeoisie. Ils aboutissent à un vaste programme de réformes qui, jusqu'à la Première Guerre mondiale, servit de base et de point de référence à l'ensemble de la politique en faveur des classes moyennes.

### C. LA LÉGISLATION

L'Etat répondit aussi aux revendications de la petite bourgeoisie par le vote de quelques lois. Tout d'abord, celle du 6 juillet 1891 qui étend le droit de patente aux sociétés coopératives et rétablit un certain équilibre entre l'imposition des petits commerçants et celle des grandes surfaces. Elle fait sauter le plafond du tarif appliqué aux détaillants (401 fr. pour un débit égal ou supérieur à 265.000 fr.) qui n'était plus adapté à l'évolution de la grande distribution. Elle établit à sa place un tarif progressif qui prévoit pour tout débit supérieur à 300.000 fr. un droit supplémentaire de 75 fr. par tranche de 50.000 fr. (83).

Sept ans plus tard, en accordant aux unions professionnelles une personnalité civile (84), le législateur tente d'encourager l'association, particulièrement dans les milieux agricoles et les classes moyennes. Les études du Ministère de l'Industrie et du Travail démontrent cependant le succès mitigé de cette initiative. Un grand nombre d'associations continuèrent à exister sans demander le bénéfice de ces nouvelles dispositions.

La loi du 17 juillet 1905 devait par contre susciter beaucoup plus de réactions. Elle interdisait "d'employer au travail plus de six jours par semaine des personnes autres que les membres de la famille du chef d'entreprise habitant avec lui et ses domestiques

---

82. Cf. CNPB, *Mémoires et documents réunis par le secrétariat de la Commission nationale*, Bruxelles-Gand, 1905-1907.

83. Sur les effets de cette loi Cf. G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "Les registres des patentables...", p. 397.

84. "Loi sur les unions professionnelles", *Pasinomie*, 1898, pp. 50-55.

ou gens de maison" (85). Cette disposition avantageait la frange inférieure des petits détaillants dans la mesure où ceux-ci n'employaient pas de personnel. Ils pouvaient ainsi, grâce à la vente dominicale, augmenter leur chiffre d'affaires ou tout au moins compenser partiellement le manque à gagner occasionné par la concurrence. La loi fut moins bien accueillie par les couches supérieures des indépendants où l'on avait fréquemment recours aux services de quelques employés. La lutte entre ces deux groupes fut particulièrement vive. Ils s'affrontèrent dans les journaux professionnels, mais aussi et surtout au sein même des congrès officiels de la petite bourgeoisie, où ils ternirent l'image d'unité que l'on cherchait à imprimer à ces assemblées. La question était complexe dans la mesure où la loi elle-même résultait de compromis et palliait l'incapacité des indépendants à s'entendre sur un jour unique de fermeture.

A la fin de la période étudiée deux lois s'attaquent aux problèmes du crédit. Afin de diminuer le coût des procédures judiciaires à l'encontre des mauvais payeurs, le législateur étend la compétence des juges de paix aux "actions civiles (...) jusqu'à la valeur de 600 francs" (loi du 12 août 1911) (86). D'autre part, la loi du 1er mai 1913 décrète que les créances des marchands et artisans portent intérêt "à l'expiration du troisième mois à compter du jour de la remise d'une facture ou d'un relevé de compte". L'intérêt sur ces créances courrait "de plein droit à la fin du troisième mois qui suivra l'expiration de l'année civile dans laquelle les marchandises ont été vendues et les travaux fournis" (87). L'impact de cette disposition qui répondait aux griefs formulés devant la CNPB à l'encontre des "mauvais payeurs", se révéla très limité. Le commerçant risquait en effet de perdre sa clientèle s'il majorait la

---

85. Article 2 de la loi sur le repos du dimanche dans les entreprises industrielles et commerciales, *Pasinomie*, 1905, p. 277.

86. Article 1 de la loi étendant la compétence des juges de paix, *Pasinomie*, 1911, p. 301.

87. Article 2 de la loi sur le crédit des petits commerçants et artisans et sur les intérêts moratoires, *Pasinomie*, 1913, p. 132. Pour une analyse détaillée de cette loi cf. P. LIEBEN, *Le crédit des petits commerçants et artisans et les intérêts moratoires. Etude de la loi belge du 1er mai 1913*, Bruxelles, 1919, 190 p.

dette d'un petit intérêt. En outre le paiement à crédit était une habitude ancrée dans les moeurs et qui, nous l'avons vu, répondait parfois à une volonté de démarquage social. Rappelons enfin la loi du 12 décembre 1912, qui abolit un droit de licence décrié par l'ensemble des cabaretiers pour le remplacer par une taxe sur l'ouverture des débits de boissons. A côté de ces textes de loi, plusieurs projets et propositions furent élaborés mais soit abandonnés soit postposés suite à l'invasion allemande (88).

Ce survol rapide de la législation souligne ses lacunes par rapport aux revendications de la petite bourgeoisie. Elle ne fournit pas de véritables réponses aux attentes des classes moyennes en ce qui a trait, par exemple, au crédit à recevoir ou au calcul de l'imposition. Le législateur se contente d'un petit "coup de pouce" aux indépendants, histoire de montrer qu'il ne les néglige pas totalement; pour le reste, il demeure fidèle à une doctrine d'intervention limitée dans la vie économique.

#### D. LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES

Les autorités nationales étaient attentives au sort de la petite bourgeoisie mais, l'étude de la législation le prouve, leur sollicitude dépassait rarement un encouragement moral et parfois financier aux initiatives privées visant à assurer le relèvement des classes moyennes. A l'inverse, les indépendants rencontrent un accueil beaucoup plus favorable auprès d'administrations locales géographiquement et socialement plus proches d'eux. Les édiles locaux perçoivent mieux les problèmes d'électeurs qu'ils connaissaient bien pour les fréquenter souvent et être parfois issus du même milieu socio-professionnel.

Diverses études ont mis en évidence le rôle capital des classes moyennes industrielles et commerciales dans la gestion des ci-

---

88. Le plus important de ces projets de loi fut incontestablement celui sur la police du commerce qui découlait des travaux de la cinquième section de la CNPB. (*Documents Parlementaires, Chambre des Représentants, 1911-1912, n° 254*).

tés (89). Cette importance est facile à comprendre si l'on sait que les impôts des indépendants constituaient une part non négligeable des recettes municipales et qu'ils étaient donc particulièrement intéressés à l'usage de cet argent. Ces éléments leur donnaient un poids électoral et économique qui permettait parfois d'infléchir la politique communale en leur faveur.

Outre divers subsides aux associations professionnelles, les autorités locales adoptèrent une attitude beaucoup moins nuancée que l'Etat central vis-à-vis de certains concurrents de la petite bourgeoisie. Les plus violemment touchés furent incontestablement les colporteurs à l'égard desquels diverses mesures de police et de lourdes taxes furent adoptées. La réglementation et l'imposition des marchés constituèrent aussi une préoccupation constante des élus locaux. Certains conseils communaux allèrent même jusqu'à proposer des taxes sur les grands magasins (90).

Le pouvoir local pouvait aussi édicter des mesures "positives" qui profitaient indirectement aux indépendants. Ceux-ci étaient en effet très intéressés à la politique d'aménagement du territoire, à l'organisation des services publics les plus divers (transports en commun, évacuation des eaux, distribution d'électricité,...), à la mise sur pied d'activités industrielles, commerciales et culturelles susceptibles de rendre leur localité attrayante pour un maximum de clients potentiels.

Très impliqué dans la vie interne de son quartier, le petit bourgeois essayait donc de vivre en parfaite symbiose avec celui-ci. Il existait par et pour lui. Le caractère extrêmement sédentaire d'une occupation qui l'obligeait souvent à confondre domicile professionnel et domicile privé renforçait encore cet attachement à la vie

---

89. Cf. notamment D.C. HAMMACK, "Small Business and Urban Power: Some Notes on the History of Economic Policy in Nineteenth Century American Cities" dans W. BRUCHEY, *Small Business in American Life*, New-York, Columbia University Press, 1980, pp. 319-337.

90. S. JAUMAIN, "Au Bonheur des Dames...", p. 17.

locale (91).

## IV. REPONSE DES PARTIS POLITIQUES

### A. LE PARTI CATHOLIQUE

Le parti catholique tentera d'endiguer la montée des mouvements antioopérateurs et autonomistes, susceptibles de lui ravir une fraction de son électorat, en prenant en charge une partie de leurs revendications. Dès le début du XXème siècle, les congrès annuels des cercles catholiques se penchent sur le problème des classes moyennes (92). A la Chambre et au Sénat, les parlementaires catholiques sont les plus actifs pour relayer les revendications des petits indépendants et plusieurs d'entre eux constituent même en 1901 un "groupe pour la défense des intérêts de la petite bourgeoisie". Le parti catholique se profile encore derrière de nombreuses associations professionnelles et interprofessionnelles (93), et il exerce un véritable "noyautage" des organisations nationales de la petite bourgeoisie. Le puissant "Syndicat des voyageurs, employés, négociants et patrons" se réclame clairement de sa mouvance tandis que l'"Association nationale de la petite bourgeoisie" (ANPB), officiellement neutre, voit la plupart de ses postes de responsabilité occupés par des catholiques. Cette situation leur assure la haute main sur les congrès de l'ANPB dont ils supervisent le déroulement. Quant à la CNPB, nous avons souligné que les catholiques y jouèrent aussi un rôle de premier plan.

---

91. D'autre part, les plus aisés d'entre les petits bourgeois réinvestissaient une partie de leurs bénéfices dans des biens immobiliers situés à l'intérieur du quartier, ce qui augmentait encore leurs liens avec celui-ci. Cf. A. DAUMARD, *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris, 1973, p. 224 et G. CROSSICK, "La petite bourgeoisie britannique au XIXe siècle", *Le Mouvement social*, 108, 1979, pp. 48-55.

92. Cf. par exemple *Congres der Katholieke werken van het arrondissement Antwerpen op 6 en 7 april 1902*, 4de afdeeling, *Middenstand*, Anvers, 1902; *Congres der katholieke Werken van het arrondissement Mechelen*, Mechelen, 1903, pp. 186-7; *Congrès d'Oeuvres catholiques de Louvain les 27 et 28 octobre 1904*, Louvain, 1904, pp. 1-7.

93. Pour une illustration intéressante de ce phénomène cf. G. NAERT, *op. cit.*

Enfin, la plupart des travaux scientifiques ou de vulgarisation consacrés à la petite bourgeoisie sont dûs à la plume de personnalités catholiques; que l'on songe simplement à Victor Brants, Hector Lambrechts ou Oscar Pyfferoen. Il n'est pas rare non plus de voir ces intellectuels chrétiens travailler en étroite collaboration avec le monde politique catholique pour l'élaboration d'une proposition de loi (94) ou la réalisation d'études particulières (95). On le voit, au moment où le parti ouvrier belge fait son entrée sur la scène politique et où le nouveau système électoral renforce le poids des classes moyennes, le parti catholique met tout en oeuvre pour se présenter comme l'unique défenseur de la petite bourgeoisie.

Sa position n'est toutefois pas exempte d'ambiguïtés. Il prend la défense des classes moyennes mais favorise au même moment la création de coopératives pour faire échec à la progression du socialisme en milieu ouvrier. Ces initiatives sont bien entendu très mal reçues dans la petite bourgeoisie où elles contribuent à renforcer le crédit des anticoopérateurs et autres mouvements autonomistes. Afin de masquer ces contradictions internes, le discours catholique présentera la petite bourgeoisie comme "un élément d'équilibre social", "un chaînon indispensable" dont la disparition signifierait "le choc, la lutte du grand capitalisme et du prolétariat demeurés seuls en présence sur les ruines de la classe moyenne" (96). L'objectif était de susciter chez les indépendants, une prise de conscience de leur mission sociale afin qu'ils ne déclarent pas la guerre aux coopératives et fassent bloc pour l'accomplissement de cette mission. L'argumentation permettait au parti catholique de rassembler les indépendants tout en restant libre de ses mouvements vis-à-vis du monde ouvrier.

---

94. H. Lambrechts collabora ainsi avec le député bruxellois Théodor pour la rédaction de plusieurs propositions de loi. Cf. H. LAMBRICHTS, *Trente années au service des classes moyennes*, Bruxelles, 1935, pp. 225-227.

95. O. Pyfferoen fut par exemple chargé par le gouvernement d'étudier l'enseignement professionnel en Angleterre et en Allemagne ainsi que la situation de la petite bourgeoisie aux Pays-Bas. Cf. O. PYFFEROEN, *Rapport sur l'enseignement professionnel en Angleterre*, Bruxelles, 1896, 321 p.; ID., *Rapport sur l'enseignement professionnel en Allemagne*, Bruxelles, 1897, 354 p.; ID., *La petite bourgeoisie aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1902, 306 p.

96. V. BRANTS, *La petite industrie contemporaine*, Paris, 1902, pp. 6-7.

## B. LE PARTI LIBÉRAL

Face à la débauche de moyens déployés par le parti catholique pour séduire la petite bourgeoisie, les libéraux paraissent bien discrets. Ils semblent même avoir abandonné ce terrain à leurs adversaires. Dans les débats parlementaires, ils interviennent peu. Ils ne sont pas absents des organisations nationales de la petite bourgeoisie, mais leur rôle est secondaire, constituant une sorte de caution morale de l'apolitisme d'associations dirigées en réalité par les catholiques. L'étude de la presse petite bourgeoise, des associations professionnelles et interprofessionnelles, de la propagande destinée aux classes moyennes en période électorale, montre que là aussi les libéraux jouent sur un mode mineur. Une explication serait-elle la politique résolument non-interventionniste du parti libéral qui s'attache à ce qu'aucune mesure de protectionnisme économique ne soit adoptée? C'est possible, mais de telles tendances se retrouvent aussi au sein du parti catholique. Il vaudrait peut-être mieux chercher les raisons de cette discrétion du côté d'organismes d'encadrement moins nombreux et moins structurés que chez les catholiques.

## C. LE PARTI OUVRIER BELGE

"Le grand capital tue le petit capital comme le grand commerce tue le petit commerce et la grande industrie, la petite. La chute finale des petits et des moyens est inévitable, ce n'est qu'une question de temps" (97). Ces propos de Louis Bertrand reflètent la position des socialistes face à la petite bourgeoisie. Ils s'inscrivent dans la perspective marxiste d'anéantissement des classes moyennes par l'évolution irréversible du système capitaliste. Si ce processus est inévitable, les socialistes ne se sentent toutefois pas tenus de l'accélérer voire même d'y participer. C'est ainsi qu'ils n'hésitent pas à appuyer les revendications de la petite bourgeoisie qui ne menacent pas les intérêts ouvriers. C'est le cas de la législation sur le crédit. Lors de la discussion de l'amendement

---

97. L. BERTRAND, *La coopération*, Bruxelles, 1892, p. 78.

Théodor, le 7 février 1900, Emile Vandervelde est on ne peut plus clair: "Si nous n'avons aucune confiance dans l'avenir (...) de la petite bourgeoisie qui se trouve dans des conditions de lutte absolument défavorables vis-à-vis de la production capitaliste, il ne nous appartient pas à nous, socialistes, de rendre encore plus inégales les conditions d'existence du petit capital contre le gros (...) il ne faut pas que le petit bourgeois se retrouve dans une situation inférieure à cause de la mauvaise organisation du crédit. C'est pourquoi, désireux de montrer que nous désirons, comme vous, améliorer dans la mesure du possible la situation des petits producteurs nous voterons vos amendements" (98). En d'autres mots: le socialisme est l'ennemi du grand capital avant d'être celui de la petite bourgeoisie. En outre, il ne faut pas oublier que, socialement, les très petits indépendants, ceux pour qui le problème du crédit se pose avec le plus d'acuité, ne sont guère éloignés d'une classe ouvrière dont ils sont même souvent issus.

Les socialistes recherchent aussi l'alliance de la petite bourgeoisie sur des points précis où leurs intérêts convergent (suppression du *truck system* et des économats) ou encore lorsque le poids politique du seul P.O.B. est insuffisant pour obtenir certaines réformes (combat pour le suffrage universel pur et simple). Ils font alors abstraction de leur idéologie pour expliquer que l'amélioration du statut économique et politique de la classe ouvrière rejillira inévitablement sur les classes moyennes. Le problème des coopératives lui-même - crucial dans les relations entre classe ouvrière et petite bourgeoisie - sera résolu puisque des ouvriers mieux traités ne devront plus recourir à ces associations économiques. Suivant cette même logique, certains parlementaires socialistes déclarent: "Le seul moyen de venir en aide à la petite bourgeoisie, c'est de sauver la classe ouvrière de la misère, car la petite bourgeoisie vit surtout de la classe ouvrière" (99). En outre les socialistes n'ont aucun mal à dénoncer l'ambiguïté des positions catholiques: "Il

---

98. Séance du 7 février 1900, *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 1899-1900, p. 415.

99. Intervention de G. Terwagne lors de la discussion générale du budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1901. Séance du 3 juillet 1901, *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 1900-1901, p. 1728.

faut attirer l'attention sur le double jeu que l'on joue à l'égard de la petite bourgeoisie. La droite défend ceux qui la dépossèdent et, par un raffinement de duplicité, elle lui demande ensuite quels sont les remèdes à apporter à sa situation! (...) La morale de tout ceci, c'est que la petite bourgeoisie comme les ouvriers, doit s'associer et tourner les yeux vers le socialisme." (100).

Il convient donc de revoir l'image traditionnelle d'un P.O.B. systématiquement opposé aux classes moyennes. Les socialistes tentèrent au contraire de s'associer à la petite bourgeoisie dans un certain nombre de combats précis (101). Il reste à s'interroger sur l'impact de ce discours auprès des classes moyennes? La réponse est malaisée. Au regard de la presse professionnelle et interprofessionnelle, il apparaît qu'il fut loin de séduire les principaux porte-parole de la petite bourgeoisie pour qui aucun compromis avec les socialistes n'était envisageable. L'écho fut sans doute plus favorable auprès des échelons inférieurs des classes moyennes mais l'absence de documents nous confine dans le domaine de l'hypothèse.

## V. ORGANISATION DE LA PETITE BOURGEOISIE

Les pouvoirs publics ne souhaitaient pas mener une politique interventionniste en faveur des classes moyennes mais par contre ils étaient prêts à leur fournir les encouragements nécessaires à leur relèvement. L'association était présentée comme le remède-clef. Les indépendants restaient pourtant très sceptiques. La jalousie, l'individualisme et l'esprit de concurrence leur apparaissaient comme autant d'obstacles insurmontables tandis qu'une vision pessimiste de l'évolution des affaires et du caractère inéluctable de la crise ne les incitaient pas davantage à l'union. Dans l'ensemble,

---

100. Intervention de Demblon lors de la discussion générale du budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1907, séance du 17 juillet 1907, *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 1906-1907, p. 1583.

101. Sur les rapports entre petits commerçants et mouvement ouvrier cf. M. REBERJOUX, "Les socialistes français et le petit commerce au tournant du siècle", *Le Mouvement social*, 114, 1981, pp. 57-70.

et si l'on excepte certains secteurs très particuliers, il faut bien reconnaître que les faits leur donnèrent raison, les unions professionnelles rencontrant un succès pour le moins mitigé.

## A. LES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES DE LA PETITE BOURGEOISIE

Parmi les associations générales de la petite bourgeoisie retenons tout d'abord deux fédérations neutres. La "Fédération nationale du commerce, de l'industrie et de l'agriculture", fondée le 24 mai 1896 et qui se reconstitua le 31 juillet 1904 sous le titre de "Fédération nationale du commerce, de l'industrie et de la petite propriété", avait pour objectif de réunir les "Burgersbonden" des principales villes flamandes et les unions de commerçants et de propriétaires des cités wallonnes. Pour sa part, la "Fédération nationale des commerçants belges" souhaitait étudier les moyens d'assurer la défense, le développement et la prospérité du commerce. Elle se fit surtout remarquer par une vigoureuse campagne menée grâce à son organe: *Le Commerçant* - contre la loi sur le repos dominical. Elle réclamait soit la fermeture totale des magasins le dimanche soit des aménagements au profit des commerçants employant quelques personnes. Cette prise de position reflète bien l'aire de recrutement de la fédération: la petite bourgeoisie "moyenne" et "supérieure". Ses revendications furent toutefois très mal accueillies au sein des congrès nationaux de la petite bourgeoisie. Elles donnèrent lieu à quelques vives altercations qui poussèrent même la fédération à s'abstenir de participer au Congrès national de Tournai en 1911.

A côté de ces fédérations neutres, on trouve deux grosses organisations qui se placent dans la mouvance catholique; l'une résolument, le "Syndicat général des voyageurs, employés, négociants et patrons", l'autre de manière plus feutrée, l'"Association nationale de la petite bourgeoisie". La première, fondée à Bruxelles le 27 juin 1891, était une fédération de comités régionaux disséminés sur l'ensemble du territoire belge. Ceux-ci regroupaient des voyageurs, courtiers, placiers, employés de commerce, négociants, industriels, artisans et veillaient à la protection de leurs intérêts moraux et économiques. Le Syndicat s'affirma rapidement comme la plus puissante organisation interprofessionnelle de classes

moyennes (10000 membres en 1907). Il proposait à ses adhérents une vaste gamme de services: aide aux sociétaires blessés, malades ou nécessiteux, caisse de pension, charité, enseignement professionnel, syndicat du petit outillage, consultations juridiques, crédit, service de placement, service d'habitations à bon marché, réduction (10%) dans certains établissements de commerce ainsi qu'un journal professionnel largement diffusé (le *Bulletin du Syndicat général des voyageurs, employés, négociants et patrons*).

Le syndicat était lui-même affilié à l'"Association nationale pour l'étude et la défense des intérêts de la petite bourgeoisie", fondée le 18 février 1900 suite au premier congrès international de la petite bourgeoisie (Anvers, 17-18 septembre 1899). Cette organisation avait pour objectif de coordonner au sein d'une structure permanente les efforts des organisations de défense des petits indépendants. Elle se chargeait donc de les représenter à l'échelon national, d'étudier les questions économiques et législatives touchant leurs intérêts et d'assurer la tenue de congrès annuels dans différentes villes du pays. Bien qu'officiellement neutre, cette organisation était contrôlée par les représentants du parti catholique. Julien Koch, un catholique, la présidait tandis que le vice-président n'était autre qu'Attout-Soenens (le président du Syndicat général). L'Association publiait deux journaux: *Le Syndical bourgeois* et *De Middenstand* qui ne traitaient que des questions générales relatives à la petite bourgeoisie.

## B. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La création d'associations professionnelles résulte d'un double processus: d'une part de la volonté confusément ressentie au début, de se rassembler pour faire face aux nouveaux dangers qui menaçaient l'existence de la petite bourgeoisie; d'autre part des encouragements du pouvoir politique afin de canaliser le mécontentement des classes moyennes et même de l'organiser à son profit. Ces associations reflètent plus directement que les organisations interprofessionnelles, les véritables difficultés des classes moyennes. Elles sont beaucoup plus proches de la réalité comme

cela se perçoit très clairement dans leurs publications (102). Elles sont également moins politisées, la plupart précisent d'ailleurs dans leurs statuts que les discussions à caractère politique sont strictement interdites.

La loi du 31 mars 1898, qui accorde une personnalité civile aux unions professionnelles, définit celles-ci comme des associations formées "exclusivement pour l'étude, la protection et le développement de leurs intérêts professionnels entre personnes exerçant dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, ou les professions libérales à but lucratif, soit la même profession ou des professions similaires, soit le même métier ou des métiers qui concourent à la fabrication des mêmes produits" (103).

On insiste beaucoup sur le terme "exclusivement", qui interdit à l'union tout acte commercial excepté l'achat pour la revente à ses membres des objets propres à l'exercice de leur profession et l'achat, pour les revendre, des objets fabriqués par ses membres. Ainsi, les syndicats d'outillage, les associations d'achat et de vente en commun peuvent-ils exister au sein des unions professionnelles. Le meilleur exemple est sans doute celui des bouchers qui achètent ensemble du papier, de la graisse et certains outils, s'associent pour la fabrication en commun de glace et s'unissent pour obtenir le meilleur prix de vente des sous-produits de leur commerce (cuirs, peaux, suifs...).

L'Etat souhaitait ainsi déléguer à des associations fortes, le pouvoir d'organiser le métier, d'exercer une véritable police de la concurrence et même de développer le crédit. Sa volonté de ne pas s'impliquer dans le jeu économique le conduisait donc à susciter la mise en place d'un système qui, par certains aspects, rappelait les anciennes corporations (104). Ces unions profession-

---

102. Pour un repertoire assez complet voir M. VERMANDERE, *op. cit.*

103. Article 2 de la loi sur les unions professionnelles, *Pasinomie*, 1898, p. 51.

104. Certaines unions n'hésitent d'ailleurs pas à se faire appeler "corporation" ou "gilde". C'est notamment le cas d'associations de tailleurs et de cordonniers; deux professions où les traditions d'apprentissage restaient particulièrement fortes.

nelles idéales seraient de "véritables appareils d'Etat" (105). L'esprit associatif ne se répandit pourtant pas aussi rapidement que ne l'espéraient ses promoteurs. Un certain nombre d'associations existantes ne jugèrent même pas opportun de se conformer aux règles requises pour obtenir la reconnaissance légale. Lors du bilan qu'il dressa en 1935, Hector Lambrechts fut bien forcé de reconnaître ce succès limité: "On en attendait beaucoup dans le domaine de l'organisation économique comme dans celui de la police de la concurrence. En fait, elle (l'union professionnelle) servit surtout à développer le sentiment de solidarité professionnelle" (106).

L'analyse de la liste des unions professionnelles fondées entre 1898 et 1914 permet également de noter que la propension à s'associer (et à demander la reconnaissance légale) fut beaucoup plus forte dans l'artisanat que dans le commerce de détail. Ce sont notamment les métiers du bâtiment et du bois, les tailleurs, les tisserands, les cordonniers, les peintres et les métiers de l'alimentation (bouchers, boulangers (107), brasseurs) qui eurent recours aux unions professionnelles (108). Il est clair que des connaissances techniques plus importantes, un outillage plus spécifique et l'achat d'une matière première qu'il fallait ensuite transformer, sont autant d'éléments qui poussaient davantage les artisans que les commerçants à s'associer. Leurs organisations furent souvent les plus fortes, les mieux structurées et, *de facto*, les plus résistantes.

---

105. P. DELFOSSÉ, *Les classes moyennes face au problème de la croissance. Positions catholiques...*, p. 43.

106. H. LAMBRECHTS, *Trente années...*, p. 39. Ce faible développement du mouvement associatif est aussi souligné par B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 1972, p. 146.

107. Le boulanger est un artisan. Quant au boucher, si nous avons tendance à le considérer comme un commerçant dans la mesure où il ne transforme pas le produit qu'il acquiert, les besoins spécifiques de sa profession (outillage, installations complexes...) le rapproche des artisans.

108. Cf. L. GAIARDO, *op. cit.*, pp. 100-102.

tes à l'usure du temps (109).

L'union professionnelle se distingue fondamentalement de la société coopérative dont le but est surtout lucratif. Parfois l'association est cependant un moyen pour se réunir, apprendre à se connaître avant de fonder une coopérative d'achat ou de vente aux coudées plus franches. Il n'est pas rare en effet de voir les petits patrons préférer la formule commerciale (sociétés coopératives ou sociétés anonymes) à la formule syndicale. Dans ce cas, on fixe un capital social variable qui est divisé en parts égales acquises par les actionnaires. Les bénéfices sont alors répartis comme suit: une partie est versée comme dividende aux actionnaires, une partie sert à constituer le fonds de réserve et une dernière peut être destinée à l'émission d'actions ou d'obligations. En outre les sociétaires sont généralement soumis à un droit d'entrée.

Trois types de syndicats aux objectifs plus spécifiques que les unions professionnelles générales méritent quelques explications complémentaires: les syndicats d'outillage et pour la fabrication en commun, les syndicats d'achat en commun et les syndicats de vente. On les trouve le plus souvent soit à l'intérieur d'une association professionnelle soit juste à côté, sous forme de coopérative.

### *1. Les syndicats d'outillage et les syndicats pour la fabrication en commun*

Les syndicats d'outillage ne concernent pratiquement que la petite industrie à qui ils permettent d'utiliser "les mêmes machines et les mêmes procédés perfectionnés que la grande industrie" (110). Pour ce faire, ils achètent des moteurs ou machines-outils qu'ils louent ou revendent aux sociétaires. Ce type d'organisation fut encouragé par les pouvoirs publics. La chambre vota ainsi en 1903 un crédit spécial pour l'amélioration de l'outillage et le ministre de l'Industrie et du Travail créa auprès de l'"Office des métiers et négoce"

---

109. Deux exceptions notables à cette règle: les détaillants en tabac qui formèrent une association particulièrement bien organisée (l'Association nationale des détaillants en tabac et cigares de Belgique) et les bouchers pour les raisons exposées dans la note précédente.

110. V. DE CLERCQ, *L'organisation professionnelle de la petite bourgeoisie en Belgique*, Lille-Paris, 1904, p. 29.

un service de renseignements où les petits patrons pouvaient s'informer sur les conditions d'achat et d'installation de cet outillage.

A partir des données statistiques présentées annuellement dans le *Bulletin de l'Office des Métiers et Négoces*, on peut aussi analyser l'évolution des achats de moteurs et machines-outils subsidiés par le Ministère de l'Industrie et du Travail. Le tableau 3 montre ainsi la très forte croissance des achats au cours de la période considérée. Une analyse plus fine des données permet de constater que ce sont surtout les boulangers, les travailleurs des métaux (serruriers, ferronniers, chaudronniers...) et du bois (menuisiers, ébénistes...), les imprimeurs et les charcutiers qui forment ces syndicats grâce auxquels ils se procurent les moteurs et machines-outils indispensables à la pratique de leur métier (111).

---

111. Cf. L. GAIARDO, *op. cit.*, p. 90.

Tableau III:

SYNDICATS D'OUTILLAGE ET D'ACHATS DE MOTEURS ET  
MACHINES-OUTILS

ANNÉES	NOMBRE DE SYNDICATS	ACHATS SUBSIDIES PAR	
		LE MIN. DE L'IND. ET DU TRAVAIL	
		MOTEURS	MACHINE-OUTILS
1907	21	53	140
1908	23	80	240
1909	24	140	396
1910	24	267	670
1911	28	568	1.293
1912	30	869	2.017
1913	31	1.203	2.923

RÉFÉRENCE: *Bulletin de l'Office des métiers et des négoce*, 1908-1913. Les achats subsidiés reprennent ceux effectués avant le premier octobre des années figurant dans la première colonne

A ce système d'acquisition d'outillage à usage individuel, d'aucuns préfèrent l'établissement d'ateliers centraux où est installé un matériel de grande production à l'intention des sociétaires (112). Les données chiffrées relatives à ceux-ci sont peu nombreuses. Le *Bulletin de l'Office des Métiers et Négoce* en mentionne 10 en 1907 et 13 en 1910. Organisés sous forme de sociétés anonymes ou de coopératives, ils concernent surtout la boulangerie (fabrication en commun de pain et de chocolat) et la boucherie (fabrication de glace).

## 2. Les syndicats d'achat en commun

Les syndicats d'achat en commun seront particulièrement encouragés et présentés comme l'une des meilleures stratégies de défense

---

112. *Ibid.*, pp. 29-31.

des classes moyennes. En groupant les commandes de leurs membres, ils permettaient à ceux-ci d'acquérir les matières premières ou d'autres fournitures au meilleur coût en s'adressant directement aux fournisseurs. Les associés devaient donc sélectionner un nombre limité et bien défini de produits qu'ils achèteraient ensuite en grande quantité. Une telle démarche -qui, par certains côtés, rappelle celle des frères Delhaize- heurtait les comportements traditionnels d'un patron habitué à la plus grande discrétion sur ses sources d'approvisionnement, jaloux de son indépendance et du caractère original des articles qu'il proposait. Par contre, les avantages indéniables de cette formule constituaient un puissant incitant à l'association. C'est une fois encore chez les boulangers et les bouchers que le succès fut le plus grand.

Les encouragements prodigués par les auteurs-défenseurs de la petite bourgeoisie à ce type d'organisation n'étaient cependant pas exempts de contradictions. L'extension des groupements d'achat menaçait en effet directement une profession particulière: les grossistes. Pour Hector Lambrechts la solution était claire: ils devaient purement et simplement disparaître. Il balayait toute objection d'un trait de plume. "Les commerçants en gros sont en nombre restreint; leur disparition ne cause pas le trouble social que causerait l'expropriation de centaines de mille de petits détaillants (...) il faut résolument accepter l'amputation d'une partie restreinte des Classes moyennes pour sauver la classe dans son corps" (113). Une argumentation dont le schéma ressemble étonnamment à celui élaboré par les socialistes les plus radicaux dans leur analyse de la lutte entre coopératives et boutiquiers!

### *3. Les associations pour la vente en commun*

Les associations pour la vente en commun de produits fabriqués individuellement connurent un succès beaucoup plus restreint. Le secteur de la boucherie fait exception mais il s'agit exclusivement ici de la vente des sous-produits du commerce (cuirs, peaux, suif, boyaux) regroupés et présentés au marchand le plus offrant.

---

113. H. LAMBRECHTS, *Les grands magasins et les coopératives de consommation au point de vue des classes moyennes*, Paris, 1913, pp. 95-96.

## CONCLUSION

L'homme a toujours été séduit par les systèmes de représentation tripartite du réel. Pour s'en convaincre, il suffit de songer au succès des périodisations ternaires. Certaines d'entre elles attribuent d'ailleurs une valeur nettement négative à l'âge intermédiaire, le Moyen-Age (114). *Mutatis mutandis* cette approche se vérifie dans les descriptions globales de la société où le groupe médian, les classes moyennes, est souvent entouré d'un "flou" qui ne facilite pas la mise en place d'une définition précise et véhicule un certain nombre de représentations stéréotypées. Il est vrai que la position intermédiaire des classes moyennes les a souvent placées dans une situation délicate. Tirillées entre la bourgeoisie et le monde ouvrier, elles furent fortement courtisées par la première, soucieuse de conserver une "classe-tampon" entre elle et les ouvriers.

A la charnière des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, les événements se précipitent. La classe moyenne industrielle et commerciale, la "petite bourgeoisie", se trouve soudain confrontée à des difficultés qui menacent son existence même: concurrence de nouvelles formes de production et de distribution, problèmes de crédit, formation professionnelle peu adaptée à l'évolution des techniques modernes. A cela s'ajoute une crise économique qui aiguise les tensions avec les concurrents traditionnels que sont les colporteurs, marchés, ateliers de bienfaisance et autres commerçants et artisans. Tout cela n'aurait pourtant eu guère d'écho si la réforme de 1893 n'avait renforcé le poids électoral de la petite bourgeoisie. Face à la montée du parti ouvrier, celle-ci devient en effet un enjeu de premier plan, une alliée indispensable pour un parti catholique soucieux de conserver sa majorité absolue dans les deux chambres. C'est dans ce contexte bien particulier qu'il faut replacer les multiples initiatives prises soudainement en faveur de la petite bourgeoisie, à l'aube des années 1890. De nombreuses études,

---

114. Cf. à ce propos la très bonne étude de J.M. DUFAYS, "La place du concept de "moyen âge" dans l'historiographie", *RBP*, LXV, 1987, pp. 257-273.

enquêtes et congrès mettent alors en exergue les principaux desiderata de ce groupe socio-professionnel. Ils concernent surtout la fiscalité, la réglementation de la concurrence et le repos dominical. Ces mouvements révèlent à tous l'existence du "problème des classes moyennes" et la nécessité d'y apporter un remède rapide et efficace.

Cette première étape franchie, l'Etat étudiera les solutions à apporter à la crise de la petite bourgeoisie. L'analyse de la législation prouve qu'à ce niveau, peu de mesures concrètes seront adoptées avant la Première Guerre mondiale. Le gouvernement, soucieux de limiter son intervention dans la vie économique, cherchera plutôt à mettre en place un certain nombre de structures permettant aux classes moyennes industrielles et commerciales d'assurer elles-mêmes leur propre défense. C'est ainsi qu'il encourage l'enseignement professionnel, l'organisation d'expositions, de concours, de musées, de bibliothèques, etc. Il crée plusieurs services officiels destinés à représenter et à défendre les intérêts de la petite bourgeoisie auprès des autorités nationales mais aussi à lui fournir aide et assistance. Mais c'est sans conteste l'association qui sera présentée comme le remède-clef, le seul capable de résoudre les multiples difficultés de la petite bourgeoisie. Par le biais d'organismes officiels mais aussi de nombreux hommes politiques et scientifiques, le gouvernement catholique distillera une habile publicité pour encourager les petits bourgeois à s'unir. Cette démarche lui permet d'afficher aux yeux de tous sa sollicitude à l'égard des classes moyennes; elle eut cependant un succès limité dans la mesure où le mouvement associatif ne se développa pas aussi rapidement que ne l'avaient espéré ses promoteurs.

La période se termine pourtant par un certain nombre d'acquis. Outre la reconnaissance officielle de ses problèmes et de la fonction sociale qu'elle remplit, la petite bourgeoisie obtient une meilleure représentation de ses intérêts et un droit de regard sur les mesures législatives qui la concernent. Du côté de la majorité catholique, le succès est encore beaucoup plus appréciable: elle a réussi à réduire à un rôle très secondaire les mouvements autonomistes en canalisant le mécontentement dans un "circuit officiel" (Commission nationale de la Petite Bourgeoisie, congrès annuels, associations générales des classes moyennes, organismes officiels

de représentation). Cette politique qui s'inscrivait dans un projet plus vaste d'encadrement de la petite bourgeoisie, permettait aux autorités de surveiller discrètement son évolution et d'agir de telle sorte que cet électorat de choix ne s'éloigne du parti au pouvoir.

**"Help uzelf, zo zal de regering u helpen"**  
**De antwoorden op de crisis van de kleine burgerij**

DOOR

**SERGE JAUMAIN & LUCIA GAJARDO**

**Samenvatting**

In België heeft de kleine burgerij sinds slechts een vijftiental jaar de aandacht van de onderzoekers gaande gehouden. Het werk om deze sociale groep te herontdekken, wordt weliswaar niet vergemakkelijkt door het zeer heterogeen karakter ervan. Dit maakt een poging om tot een definitie te komen uiterst moeilijk, zonet onmogelijk. In dit artikel wordt met de term "kleine burgerij" bedoeld de kleine handelaars, de kleine industriëlen, de ambachtslieden, kortom de kleine zelfstandige ondernemers, die sedert het eind van de vorige eeuw actief zijn opgekomen voor de verdediging van hun belangen tegen nieuwe concurrentievormen, zoals de coöperatieve maatschappijen en de grootwarenhuizen. Geprangd tussen de arbeidersklasse en de burgerij, bedreigd door meer traditionele concurrentievormen zoals het leuren, de markten, de opruiming... en geconfronteerd met problemen van krediet en een niet-aangepaste beroepsvorming, bevindt deze klasse zich in een hachelijke positie.

Aan het eind van de 19e eeuw krijgen de eisen van deze klasse een bijzondere weerklank doordat de hervorming van de kieswet in 1893 - waardoor het algemeen stemrecht wordt ingevoerd, zij het dan getemperd door het meervoudig kiesstelsel - aan de kleine burgerij een aanzienlijk electoraal gewicht verleent.

De katholieke partij zal inderdaad alles op alles zetten om de gunst te verwerven van deze bufferklasse, een bolwerk tegen de opgang van de arbeidersklasse.

Enquêtes, studiedagen en congressen werden ingericht om de grieven en de verzuchtingen op te vangen in verband met fiscali-

teit, concurrentieregeling en zondagsrust.

Hoewel de industriële en commerciële burgerij hoge verwachtingen stelde in de homogeen katholieke regering, vond zij er weinig baat bij. Volgens het principe van de minimale tussenkomst om het economisch vlak, beperkte de regering er zich toe structuren in het leven te roepen die aan de belanghebbenden moesten toelaten voor hun verdediging in te staan en zij stelde de associatie voor als sleutelremedie.

Bij het begin van deze eeuw was de balans voor de katholieke partij zeer positief, aangezien zij erin geslaagd was het ongenoegen te kanaliseren en tot haar eigen voordeel aan te wenden.

De kleine burgerij had, bij gebrek aan concrete wetgevende maatregelen, een zekere erkenning verworven, een betere behartiging van haar belangen en een recht van toezicht op de maatregelen die voor haar van belang waren.

**"Help yourself and the government will help you"  
The answers to the crisis of the lower middle-class (1888-1914)**

BY

**SERGE JAUMAIN & LUCIA GAIARDO**

**Summary**

In Belgium the lower middle-class has drawn the attention of the researchers for some fifteen years only. It is true that the work for rediscovering this social group is not facilitated by its heterogeneous nature, an element which makes any attempt at a definition extremely difficult, if not impossible.

In this article the term "lower middle-class" covers the small merchants, the small industrialists, the craftsmen, briefly all those small independent entrepreneurs who, from the end of the previous century on, participated actively in the movement for the defence of their interests against new forms of competition, such as the co-operative societies and the department-stores.

Squeezed between the working-class and the middle-class, threatened by more traditional forms of competition such as peddling, markets, clearance sales... and confronted with the problems of credit and an unadapted professional formation, the lower middle-class suffers badly.

Their claims are especially accentuated at the end of the 19th century as the election reform of 1893 - by which the universal franchise, tempered by the plural vote, was introduced - granted to this class a major electoral importance.

Indeed, the catholic party will take all possible pains to please this "buffer-class", so helpfull in stopping the rise of the labour-party. Inquiries, studies and congresses were organized in order to gather and investigate all its griefs and wishes in the domains of fiscality, competition-regulation and Sunday rest.

Though the industrial and commercial middle-classes expected much from a homogeneous catholic government, they obtained very little. Guided by the principal of minimal intervention in the economic domain, the State restricted itself to the creation of structures allowing the parties concerned to see to their own defence, and recommended the association as key-remedy.

At the beginning of this century the balance for the catholic party was very positive as they had succeeded in channelling the dissatisfaction and in turning it to their advantage.

For lack of concrete legislative measures, the lower middle-class had acquired a certain degree of recognition, a better representation of its interests and a control of the measures concerning this class.